

SESSION 2025

CONSERVATEURS DES BIBLIOTHÈQUES

Stagiaires, élèves de l'école nationale supérieure des sciences de l'information
et des bibliothèques

Concours interne

Deuxième épreuve d'admissibilité

Note de synthèse

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CONCOURS INTERNE

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FCI	R0000	102	0468

Sujet :

Le pass Culture en débat

Composition du dossier (certains textes sont des extraits) :

N°1 : Jean-Pierre Saez et Lisa Pignot. *Les paradoxes du pass culture : entretien avec Françoise Benhamou et Emmanuel Ethis.* L'Observatoire, No 52, été 2018 [4 pages]

N°2 : Claude Poissenot. *Qui veut la peau du pass culture ?* The Conversation, Septembre 2024. En ligne : <https://theconversation.com/qui-veut-la-peau-du-pass-culture-239220> (consulté le 14/10/2024) [3 pages]

N°3 : Sandrine Blanchard. *Le Pass culture a du mal à tenir ses promesses.* Le Monde, 26 juillet 2024. En ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/26/le-pass-culture-a-du-mal-a-tenir-ses-promesses_6258431_3246.html [3pages]

N°4 : Guy Saez. *Mythes et limites de la politique culturelle.* Revue Projet, 2019/5 N° 372, p.32-38 [4 pages]

N°5 : Olivier Schneid. *Le Pass culture conforté, mais toujours controversé.* La Gazette des communes, 18 décembre 2020. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> [2,5 pages]

N°6 : Sénat. Commission des finances. *L'essentiel sur le contrôle budgétaire relatif au Pass culture : le Pass culture face au défi de la diversification des pratiques culturelles* [6 pages]

N°7 : Rachida Dati. *Le Pass culture peut être l'occasion d'amener les élèves à une citoyenneté culturelle :* [tribune]. Le Monde, 11 octobre 2024. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> [2 pages]

N°8 : Christian Godin. « *La culture pour chacun* » : *une nouvelle politique culturelle ?* Cités, 2011/1 n° 45, pp. 164-168. [4 pages]

N°9 : Info.gouv.fr (site web). Donner accès à la culture à tous les jeunes avec le « Pass culture » (politique prioritaire du gouvernement). En ligne : <https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/batir-de-nouveaux-progres-et-refonder-nos-services-publics/le-nbsp-pass-culture-nbsp-pour-faciliter-lacces-des-jeunes-a-la-culture> [1,5 pages]

N°10 : Chloé Langeard, Marie-Christine Bordeaux. *Un instrument d'action publique au service de l'EAC ?* NECTART, 2024/1 N° 18, pp. 36-47. [7 pages]

N°11 : Sophie Rahal. *Pass Culture : ces défaillances graves qui plombent le financement du dispositif.* Télérama, 19 juillet 2023. En ligne : <https://www.telerama.fr/debats-reportages/pass-culture-ces-defaillances-graves-qui-plombent-le-financement-du-dispositif-7016499.php> [2 pages]

TEXTE N°1 : Jean-Pierre Saez, Lisa Pignot. *Les paradoxes du Pass Culture : entretien avec BENHAMOU Françoise, ETHIS Emmanuel.* L'Observatoire, 2018/2 N° 52, p.3-5.

[L'Observatoire : la revue des politiques culturelles]

Les paradoxes du Pass Culture

Entretien avec Françoise Benhamou, Emmanuel Ethis, Propos recueillis par Jean-Pierre Saez et Lisa Pignot

Nouvelle mesure proposée par le gouvernement aux jeunes de 18 ans pour favoriser leur accès à la culture, le Pass Culture a reçu un accueil mitigé. Le dispositif suscite beaucoup d'interrogations notamment concernant son coût et son financement ainsi que l'application sur smartphone pensée comme un « GPS de la culture » : ce dispositif a-t-il du sens s'il n'est pas accompagné d'une stratégie de médiation et d'éducation artistique et culturelle ? Un test de mise en application est prévu à partir de septembre 2018 dans quatre départements.

L'Observatoire – Le Pass Culture est une bonne idée de campagne, mais est-ce une bonne idée de politique publique ? À quelle intention répond cette idée ?

Emmanuel Ethis – Le Pass Culture est, en effet, une bonne idée de campagne et ce, parce qu'il touche à quelque chose qui stimule l'imagination citoyenne, notamment en reposant à nouveaux frais la question de la démocratisation de la culture et de son accessibilité. Plus encore, ce à quoi s'attache cette idée, c'est à une focale ajustée sur les pratiques (ou les non-pratiques) d'une classe d'âge identifiée : les jeunes de dix-huit ans. Là, on entre de plain-pied dans la mise en œuvre d'une politique publique qui interroge de manière très directe la question de l'égalité (et des inégalités) devant les arts et la culture d'une génération au moment où elle entre dans l'âge adulte. Car ce que l'on entrevoit, surtout dans le prolongement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, c'est que le Pass Culture serait une manière de dire « Bienvenue ! À toi de jouer maintenant pour t'approprier ce qui t'appartient : les arts et la culture de ton pays ». Le Pass Culture devrait être un signe de confiance que la Nation adresse à sa jeunesse, une jeunesse qui, de facto, acquiert le droit de vote en même temps que la monétisation de son Pass Culture. S'il est porté ainsi, le symbole prend tout son sens.

Françoise Benhamou – Une bonne idée de campagne devrait pouvoir déboucher sur une proposition concrète de politique publique. Qu'il y ait un décalage entre l'idée et sa mise en œuvre me semble normal. Il convient que le décalage ne dénature pas l'objectif visé par la mesure.

Dans le cas du Pass, il faut repenser l'idée initiale et la traduire sous la forme d'une proposition concrète qui puisse donner lieu à des expérimentations, des évaluations et, au bout du compte, à des mesures raisonnables de politiques publiques. Cela ne va pas de soi. En effet, l'idée initiale soulève des questions cruciales quand on réfléchit à sa mise en œuvre. Elle crée des effets d'aubaine, car des jeunes qui auraient « consommé de la culture » en l'absence de cette mesure seront subventionnés pour cette consommation. Elle risque d'enrichir les grands distributeurs (Amazon notamment). Elle requiert une définition du périmètre de ce qui est culturel et de ce qui ne l'est pas. Elle conforte l'idée que l'offre culturelle est trop coûteuse et que la gratuité devrait prévaloir. Or, cette question du prix et de la gratuité doit être traitée avec bien plus de doigté.

Quant à l'intention, elle procède de la volonté de démocratiser l'accès à la culture et de susciter un intérêt durable pour les pratiques culturelles. En arrière-plan, il y a l'idée, très contestée par toute la sociologie de la culture, que c'est le prix qui constitue la plus forte barrière à l'entrée dans le monde culturel. Si l'intention est louable, l'efficacité du Pass est fort peu probable dans la mesure où l'hypothèse sous-jacente est très contestable.

L'Observatoire – Comment le Pass Culture est-il conçu ? En quoi est-il original ou complémentaire par rapport aux Pass locaux ou régionaux existants ?

F. B. – La formule finale n'est pas encore arrêtée, mais il semble que l'on s'éloigne un peu de ce que l'on connaît déjà dans les régions. Il s'agirait, en effet, de mettre en place une plate-forme avec un double objectif d'information et de facilitation de l'accès à la culture. C'est une orientation qui me semble intéressante.

E. E. – D'après ce qu'énonce la ministre de la Culture Françoise Nyssen, il devrait fonctionner comme un « GPS culturel » ouvert sur l'offre du territoire où l'on se trouve pour accéder autant à des lieux de diffusion, de création qu'à des cours de pratiques artistiques ou bien des librairies où acheter un livre. Si l'on en croit les ambitions originales qui ont été fixées pour le Pass, celui-ci devrait sans doute inclure des solutions de transport vers les lieux culturels, des parcours immersifs dans les festivals, les musées et les expositions, mais aussi dans les Parcs naturels qui sont également des lieux de patrimoine. Enfin, le Pass Culture devrait permettre de construire une sociabilité culturelle en invitant des amis ou des membres de sa famille qui n'ont pas le Pass et, pourquoi pas, organiser des sorties de groupes. Sur ces derniers points, il diffère quelque peu des Pass locaux ou régionaux. Mais on imagine très bien qu'il a vocation à s'inscrire en complémentarité de ces derniers car ces différents Pass visent nombre d'objectifs communs. Il faut veiller à ce que le Pass Culture ne soit pas un simple gadget technologique comme le soulignent certaines critiques. En ce sens, il dira quelque chose de nous, de la manière dont nous concevons l'ouverture à la culture au XXI^e siècle, car c'est aussi un objet politique.

L'Observatoire – À quelles conditions le Pass Culture peut-il permettre aux jeunes de trouver la voie d'une culture émancipatrice ?

F. B. – Je ne crois pas que le Pass soit un outil d'émancipation. C'est la pratique culturelle qui peut l'être. Or, tout porte à penser que c'est au niveau de l'école et au plus jeune âge que se joue la relation que nous entretenons avec la culture. Il faudrait démultiplier les chances et les occasions de consommer des biens culturels et de pratiquer la musique en amateur, de lire et de rencontrer artistes et auteurs dans un cadre scolaire ou extra scolaire. Les visites nocturnes des musées rencontrent par exemple un très joli succès auprès des jeunes. Des programmes, certes coûteux, tels ceux que développe la Philharmonie de Paris (orchestres d'enfants) sont de très belles réussites pour les jeunes qui ont la chance d'en profiter. On pourrait multiplier les exemples d'expériences réussies ; c'est pourquoi une plate-forme qui présenterait ces expériences, assortie d'un budget pour des propositions innovantes, me semblerait à la fois moins coûteuse et plus efficace que le Pass.

E. E. – Si l'on en revient à l'idée de campagne du Président de la République, le Pass n'était pas un dispositif technologique autonome, mais bien un dispositif articulé à un parcours d'éducation artistique et culturelle. Il devait permettre à chaque jeune de prendre son autonomie vers les mondes de la culture, mais autonomie signifie avant tout « construction d'un parcours personnel avec les autres, au milieu des autres ». À l'université d'Avignon, nous avons mis en place avec le vice-président Culture, Damien Malinas, un « Patch Culture » permettant à chaque étudiant d'accéder aux

structures culturelles de son territoire pour cinq euros, au moins une fois. Il a été très utilisé par les étudiants notamment pour accéder à leurs « premières fois culturelles », par exemple à l'Opéra ou à la Cour d'Honneur du Palais des Papes. Le discours ludique que sous-tendait notre « patch » (d'où le nom) c'était que la culture était susceptible de créer de belles dépendances et que c'était le bon moment pour pousser des portes qu'on n'aurait sans doute jamais poussées sans le patch afin de se surprendre en se laissant séduire par des propositions artistiques auxquelles on n'avait jamais songé jusque-là et, dans une certaine mesure, de partir à la découverte du sentiment d'exister par soi-même par le biais de nos expériences culturelles. Bien entendu cela n'est concevable que si l'on a été préparé, c'est-à-dire si le Pass se situe à l'issue ou dans le contexte d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. En général, à 18 ans, on se construit avec ses propres références, des références parfois en rupture avec celles acquises dans le milieu familial ou durant sa scolarité. Mais pour être en rupture encore faut-il avoir des références originelles.

L'Observatoire – Quatre territoires vont faire l'objet d'une expérimentation (le Bas-Rhin, l'Hérault, la Seine-Saint-Denis et la Guyane). Que faut-il attendre de l'évaluation à laquelle le Pass devrait donner lieu ?

E. E. – Cinquante de nos monuments nationaux sont accessibles gratuitement pour les moins de 26 ans depuis plusieurs années. On constate que, malgré le bien-fondé « sociologique » de cette mesure, le dispositif n'est pas ou peu utilisé. Il arrive même qu'on puisse le déplorer sauf qu'en réalité, nous ne nous sommes pas dotés des meilleures conditions pour qu'il puisse fonctionner. Car qui le sait ? Qui connaît cette mesure ? Est-ce que nous communiquons et informons le public concerné ? On se retrouve un peu dans la même situation que pour l'ACS, l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire de santé. Qui connaît l'ACS et toutes ces aides sociales auxquelles ont droit les plus vulnérables mais qui, pourtant, ne les sollicitent jamais ? Le politologue Philippe Warin parle de non-recours et montre ainsi que bien plus d'un tiers des aides sociales ne sont jamais sollicitées. Il constate trois raisons à cela : la non-perception (du fait des méandres administratifs), la non-demande (du fait de supposées contreparties non explicites) et la raison la plus importante, la non-information (on ignore le dispositif). Faire ce parallèle sur les aides sociales est important pour réfléchir au Pass et à ses attendus en termes d'usages. L'évaluation devrait ainsi rendre explicite dès le départ : (1) la simplicité de son utilisation (2) le fait qu'il s'agisse bien d'un pacte social qui est un don avec, comme seule contrepartie, l'espoir de nous ancrer dans la citoyenneté culturelle et (3) le cadre communicationnel et informatif du Pass et de ses usages. C'est une vaste campagne de communication et une préparation avant, pendant et après nos 18 ans qui consacrera le Pass en symbole national d'émancipation culturelle.

F. B. – L'évaluation sera faite sur un terme assez court. Or, ce qui est important, c'est la prise en compte du temps long de la diffusion et l'appropriation du Pass par des individus qui, en certains cas, sont étrangers ou même rétifs aux pratiques culturelles. L'évaluation permettra seulement de savoir qui bénéficie du Pass, et pour quel usage. Ce sont des données importantes mais qui ne sauraient résumer à elles seules les enjeux de cette mesure.

L'Observatoire – On évalue le coût de mise en place du Pass, en année de croisière, à 400 millions d'euros pour qu'il bénéficie à une classe d'âge atteignant 18 ans. Comment supporter un tel financement sans affaiblir les autres actions portées par l'État ?

E. E. – C'est toute la complexité du dispositif qui ne doit pas déshabiller Pierre pour habiller Paul d'une part, et d'autre part c'est un renversement dans la conception du financement de la culture, car l'objectif de ces 400 millions doit être, bien évidemment, de financer la culture. Il y a renversement car on finance l'utilisateur et non la structure, créant par là-même, pour les structures

culturelles qui participent au Pass, la nécessité voire l'obligation de se rendre lisibles et attractives pour leurs futurs publics d'une autre manière. On en revient à l'importance d'une sensibilisation et d'une éducation au Pass avant qu'il ne soit créé et, plus essentiel encore, à la concertation et la réflexion à propos de ce qui figurera dans le Pass, ce qui nous renvoie à la responsabilité collective de ce que nous souhaitons transmettre à ceux qui vont avoir 18 ans. Mais il est évident que le Pass implique une sorte de pacte de confiance entre toutes les générations, un pacte déposé dans une application qui n'aura d'autres choix qu'être vivante et participative : au regard de l'expérience d'autres Pass, on se demande si, d'une part, il fonctionnera et, d'autre part, s'il fonctionne, comment il valorisera les structures et les propositions culturelles particulièrement portées par l'État et l'ensemble des partenaires institutionnels.

F. B. – En matière de financement, il n'y a pas de miracle. Si le budget de la culture n'augmente pas, il faudra réduire les sommes affectées à d'autres actions. Le coût du Pass me semble hors de proportion avec le budget du ministère de la Culture. Je reste persuadée qu'une action, certes modernisée, au niveau des écoles, serait à la fois plus fondée et plus profitable.

L'Observatoire – Le Pass est associé à une application destinée à repérer l'offre culturelle locale. Cette application a vocation à être ouverte à tous. Quel sens faut-il donner à un tel dispositif ?

F. B. – Tout ce qui contribue à faire connaître l'offre culturelle est souhaitable.

E. E. – Si elle n'était pas ouverte à tous alors l'application n'aurait aucun sens social : aucune conversation, discussion, aucun échange sur l'offre et ses opportunités ne seraient possibles. Or, c'est tout de même l'objectif cardinal d'une telle application : provoquer les rencontres actives, explorer en collectif les propositions artistiques et culturelles d'un territoire donné. Si ce Pass numérique est conçu comme un dispositif High Tech, il ne sera approprié par ses futurs usagers et ceux qui y auront accès que s'il fonctionne comme une Low Tech, c'est-à-dire une technologie qui est simple, pratique, économique et surtout populaire. Les applications les plus populaires qui sont sur nos téléphones portables sont celles qui s'installent facilement dans le prolongement de nos préoccupations sociales « ante-applications » : météo, calculatrice, recherche d'informations, localisation sur une carte, appareil photo, horloge, réseaux conversationnels... C'est dans cette philosophie des usages que le futur Pass doit frayer son chemin pour que ses publics puissent frayer le leur dans le monde culturel.

TEXTE N°2 : Claude Poissenot, Qui veut la peau du Pass culture ?, The Conversation, publié le 24 septembre 2024

Claude Poissenot, enseignant-chercheur à l'IUT Nancy-Charlemagne et au Centre de REcherches sur les Médiations (CREM), Université de Lorraine

Qui veut la peau du Pass culture ?

The Conversation, publié: 24 septembre 2024, 17:01 CEST

Une petite musique monte en cette rentrée pour remettre en cause le Pass culture. C'est d'abord Michel Guerrin qui dans un éditorial du Monde pose la question « Qui osera supprimer le Pass culture ? ». C'est ensuite Frédéric Martel qui, dans son émission hebdomadaire, reprend la contestation de ce dispositif de soutien aux pratiques culturelles des jeunes de 15-20 ans. Qu'est-il donc reproché au Pass culture ?

Un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) a été rendu public qui montre, grâce à une enquête du CSA, que la proportion de jeunes ayant téléchargé l'application varie de 87 % chez ceux issus de parents diplômés du supérieur à 67 % chez ceux dont les parents ont le certificat d'études primaires. La technologie ne fait pas disparaître les inégalités sociales face aux pratiques culturelles. Le goût pour la lecture, le cinéma, les concerts prospère davantage dans les familles qui s'intéressent à ces domaines et ont les moyens de s'y repérer et peuvent (doivent) exprimer leurs pratiques dans leurs relations de sociabilité. Le rapport conclut à « l'existence d'effets d'aubaine ».

C'est indéniable, mais l'argument est étonnant car il vaut pour toute action culturelle. N'y a-t-il donc aucun effet d'aubaine dans l'offre des institutions culturelles ? Si la démocratisation de la culture est l'objectif des musées, comment justifier alors que la part des publics diplômés dans ces établissements soit 3,8 fois plus importante que celle des moins diplômés en 2018 (2,8 fois plus en 1973) ? Et bien sûr cela vaut pour tous les équipements culturels. Si l'élargissement des publics est la vocation de l'Opéra de Paris, que penser de l'âge moyen à 45 ans et de la surreprésentation des très diplômés et des Parisiens dans le public ?

Et, puisque le livre est le premier bien acquis par les jeunes grâce au Pass culture, relevons son importance dans la démocratisation de la fréquentation des librairies. Les données de l'enquête de LOBSOCO (L'Observatoire Société et Consommation) montraient que seulement 12 % des 18 ans et plus sans diplôme fréquentaient les librairies. Cette proportion est sans nul doute largement inférieure à celle des jeunes issus de parents non diplômés ayant franchi les portes d'une librairie grâce au Pass culture. Le dispositif permet donc aux libraires de voir des jeunes qu'ils ne verraient pas sans et qui ne sont pas familiers de ce lieu. Et 87 % du panel des libraires interrogés pour l'Observatoire de la librairie considèrent que les jeunes qui utilisent le pass Culture sont un nouveau public. Et d'ailleurs, l'étude d'avril 2023 Le livre sur le pass Culture montrait que 48 % des utilisateurs qui ont réservé un livre avec le Pass culture ont déclaré avoir découvert un lieu d'achat ou d'emprunt de livres en allant retirer leur réservation.

Le Pass culture ne permet sans doute pas beaucoup de renouvellement des publics des institutions culturelles légitimes et d'ailleurs les réservations de spectacles vivant ne représentent que 2 % des dépenses faites par les jeunes. En revanche, s'agissant du livre et de la lecture, il alimente le maintien du rapport des jeunes à cette pratique.

Un coût élevé ?

Le Pass culture est plébiscité par les jeunes. 81 % de la génération 2004 a utilisé une partie de la somme disponible et plus de la moitié au moins 285€ sur les 300€ disponibles. Fin août 2023, ils étaient 3,2 millions à avoir utilisé ce crédit. Et ce succès a un coût de 260 millions d'euros. Cela représente environ 6 % du budget 2024 du ministère de la Culture (hors Audiovisuel public). Par comparaison, c'est aussi le budget de la BnF ou un peu plus que la dotation de l'État à l'Opéra national de Paris ajoutée à celle du musée du Louvre. Mais cette dépense touche une part très importante des jeunes Français, quelle que soit leur région. Par contraste, on se souvient que Jack Lang avait pointé le privilège des Franciliens qui bénéficient d'équipements culturels financés par l'État (à hauteur de 139€ contre 15€ pour les habitants des autres régions).

Une nation de lectrices et de lecteurs

Du point de vue de la promotion de la lecture, les dépenses du Pass culture ne sont pas vaines. D'après les données du rapport de l'IGAC, le livre représente 71 % de ce que les jeunes sélectionnent sur l'application et 54 % de ce qu'ils dépensent. Autrement dit, c'est d'abord vers les livres qu'ils se tournent quand on leur donne des ressources financières pour leurs pratiques culturelles.

Pourtant, les commentaires de l'enquête « Les jeunes Français et la lecture » du CNL étaient souvent empreints d'inquiétudes et de déploration sur l'« effondrement », le « décrochage » ou la « perte de vitesse » de la pratique et alors même qu'était pointée la concurrence des écrans.

Comment à la fois déplorer le faible engagement des jeunes dans la lecture et remettre en cause un dispositif qui parvient à faire de ce support un objet attractif ? Cette incohérence signale que l'enjeu se situe peut-être ailleurs...

Le pouvoir aux jeunes

Le Pass culture constitue une révolution dans les politiques culturelles. L'histoire du ministère de la Culture se caractérise surtout par une politique d'offre dans laquelle les représentants du champ culturel dûment choisis et installés dans des équipements prestigieux constituaient une offre (prenant la forme de collections, d'expositions, de spectacles, etc.) pour la population qu'on espérait bien pouvoir être charmée et convertie à cette qualité. Faute de succès, cette politique a été maintenue mais avec le souci de communiquer sur des initiatives (avec parfois de réels succès) de démocratisation de la culture. Cela passe par des partenariats, souvent avec l'École ou le milieu carcéral, afin de mettre en évidence que l'intention de transmission de la culture n'est pas abandonnée.

Le choix d'instaurer le Pass culture apparaît comme une sorte d'aveu d'impuissance qui a été plutôt mal perçu par les institutions culturelles. Le pouvoir de définition de la culture leur échappe et chaque jeune vote avec de l'argent public. D'où la prise de parole hostile à l'égard du Pass culture de la part du président du Syndicat national des Entreprises artistiques et culturelles. Et en effet, ce n'est pas vers les équipements culturels que se ruent les jeunes. Ils vont en librairie et commandent massivement des types de livres qui singularisent leur classe d'âge. Une enquête de l'Observatoire de la librairie du Syndicat de la Librairie française auprès de 338 librairies montre qu'en 2022 les mangas représentaient 36 % du volume des réservations et les romans d'amour ou sentimentaux 3 %. Mais un an plus tard, la part des premiers est descendue à 23 % et celle des seconds est montée à 10 %.

Le Pass culture est donc bien approprié par les jeunes comme un outil pour définir et redéfinir leur monde du livre à distance de celui de l'École ou de leurs parents. Ce faisant, ils manifestent leur souhait de participer à la régénérescence de la culture en construisant un « nous générationnel » qui se distingue de celui dont ils ont hérité et par lequel certains pourront dire « je ».

Dire « nous » et dire « je »

Pour autant, peut-on réduire leurs pratiques (de lecture mais aussi de cinéma) à des choix conformistes, limités aux meilleures ventes ou aux blockbusters comme le suggèrent les détracteurs du Pass culture ?

Certes, 1158 (soit 1 %) titres différents de livres réservés en 2022 ou 2023 parmi les 115 754 références réservées au moins une fois représentaient 39 % du volume des ventes. Il existe bien un effet de vogue de certains titres ou auteurs. Reste que plus de la moitié des ventes se disperse parmi une grande diversité de titres. Le pass devient alors le support d'une affirmation ou d'une construction personnelle. C'est ainsi que 55 % des références relèvent du « fonds » de la librairie, c'est-à-dire des titres parus au minimum deux ans plus tôt. Et l'étude de 2023 réalisée par Pass culture montrait que près d'un jeune sur deux (43 %) ayant réservé un livre sur le Pass culture a choisi un genre littéraire qu'il ne connaissait pas.

Hors du monde du livre, on perçoit clairement cet usage nourri par le souci de se construire soi-même à travers le poids des dépenses consacrées à l'achat d'instruments de musique (8 %) ou de matériel de Beaux-arts (3 %).

Vers une nouvelle médiation ?

Le Pass culture apparaît comme une opportunité pour repenser les politiques culturelles. Sa suppression apparaîtrait comme un stérile retour en arrière. Face à l'échec des politiques d'offre, il ouvre la voie à un nouveau dialogue entre les publics et les équipements culturels. À l'heure où les individus sont conduits à se définir comme autonomes, il est cohérent de partir des publics plutôt que d'œuvres choisies par d'autres qu'il s'agirait de leur transmettre. Cela ne signifie pas pour autant la fin de la « figure-clé du médiateur » comme l'écrit Michel Guerrin.

Les libraires reçoivent les jeunes avec leurs envies. Ils parlent avec eux et les orientent dans leurs choix avec leur connaissance de la production éditoriale mais aussi avec tact. C'est peut-être vers ce dialogue que les politiques culturelles doivent se redéfinir.

TEXTE N°3 : Sandrine Blanchard. Le Pass culture a du mal à tenir ses promesses. Le Monde, 26 juillet 2024. En ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2024/07/26/le-pass-culture-a-du-mal-a-tenir-ses-promesses_6258431_3246.html (consulté le : 14/10/2024)

Le Monde. Publié le 26 juillet 2024 à 05h00

Le Pass culture a du mal à tenir ses promesses

Par Sandrine Blanchard

Un rapport de l'inspection générale des affaires culturelles consacré aux impacts du dispositif met en doute sa capacité à remplir ses objectifs de diversification et de démocratisation des pratiques artistiques et culturelles.

Quel avenir pour le Pass culture ? Cette question peut clairement être posée après la lecture du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) consacré aux « impacts de la part individuelle du Pass ». Celle-ci désigne les 300 euros crédités, depuis mai 2021, à tous les jeunes âgés de 18 ans pour financer, à leur guise, leurs loisirs culturels.

Ce premier document d'évaluation, commandé en octobre 2023 par l'ancienne ministre de la culture Rima Abdul Malak et qui a été publié mardi 16 juillet, dresse un constat très mitigé sur la capacité de ce nouveau dispositif public à répondre à l'objectif de diversification, d'intensification et de démocratisation des pratiques artistiques et culturelles qui lui a été assigné.

Mesure phare de la politique culturelle des gouvernements Macron, disposant d'un budget annuel de 260 millions d'euros de subvention, géré par la SAS Pass culture (société par actions simplifiées d'intérêt général, qui compte désormais 166 salariés), ce n'est pas la première fois que la pertinence de cet investissement de l'Etat est interrogée. Déjà, en 2023, le rapport de la commission des finances du Sénat mais aussi l'audit de la Cour des comptes avaient fait apparaître les limites de ce « GPS de la culture » pour remplir ses missions de service public.

Avec le rapport de l'IGAC, tout se passe comme si les craintes évoquées lors du lancement du dispositif ne cessaient de se confirmer : le choix disruptif d'une politique de la demande plutôt que de l'offre ne favoriserait pas la curiosité des jeunes et la découverte de nouvelles pratiques ; le manque d'actions de médiation menées avec les lieux et opérateurs culturels aboutirait à faire du passe une simple plate-forme d'achat de biens.

Nécessité d'une réforme

Tout, dans le document de l'IGAC, confirme la nécessité, au minimum, d'une réforme du passe, évoquée dès mars par la ministre de la culture, Rachida Dati. Bien que cette plate-forme numérique soit financée par la Rue de Valois, c'est peu de dire que l'IGAC n'a pas été aidée dans son travail d'évaluation. « L'insuffisance des données disponibles, en quantité et en qualité, à laquelle la mission a été confrontée, a limité la profondeur de ses investigations dans plusieurs domaines », regrettent les inspecteurs, qui ont dû avoir recours à un sondage confié à l'institut CSA.

Soulignant « un manque de transparence des données d'utilisation du Pass [culture] qui nuit à son pilotage stratégique par le ministère de la Culture », ils recommandent que les statistiques et analyses détenues par la SAS soient « enrichies » et « partagées sans délai » avec les services de la Rue de Valois.

Si le passe est entré rapidement dans le quotidien des jeunes (83 % d'une génération y a recours) ravis de disposer de 300 euros (les crédits sont majoritairement dépensés dans leur totalité), son utilisation n'estompe pas les inégalités territoriales et sociales dans l'accès à la culture, et ne transforme pas l'habitus culturel. A titre d'exemple, le taux de téléchargement de l'application atteint 87 % parmi les jeunes de 18 ans dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur, mais tombe à 67 % chez ceux dont les parents ont le certificat d'études primaires.

« Il est évident que le Pass n'allait pas effacer, comme par magie, les analyses bourdieusiennes de la reproduction sociale, ni les disparités territoriales entre les centres-villes et les zones périurbaines », relève Jean-François Marguerin, ancien administrateur au ministère de la Culture et auteur, avec Bernard Latarjet, de l'ouvrage Pour une politique culturelle renouvelée (Actes Sud, 2022).

Omniprésence du livre

Le Pass culture reste avant tout un passe librairie : 71 % des réservations concernent l'achat de livres, 12 % des places de cinéma. Les autres secteurs culturels, dont le spectacle vivant, ne dépassent pas 3 % des commandes.

Cette omniprésence du livre, remarquée dès le lancement du passe, témoigne de la faible logique prescriptive du dispositif. D'autant que les bénéficiaires du Pass culture restent peu de temps sur l'application (moins de cinq minutes pour la moitié d'entre eux) et l'utilisent majoritairement (61 %) pour consulter et réserver des offres qu'ils connaissaient déjà.

Pour Emmanuel Négrier, sociologue au CNRS à Montpellier, spécialiste des politiques culturelles, « l'IGAC montre que le Pass est le contraire d'une politique culturelle car, en échouant de manière patente sur la médiation, il ne suscite pas la découverte et ne permet pas aux jeunes de dépasser leur propre horizon ».

En outre, la mission d'inspection estime que « l'existence d'effets d'aubaine ne peut être exclue ». Le risque existe que le passe subventionne les loisirs de ceux qui pouvaient déjà se les payer. Et la question d'une éventuelle revente de biens acquis gratuitement ne peut être évacuée. Lors de son lancement, le Pass promettait de ne pas être un simple catalogue d'achat grâce à l'élaboration d'un « algorithme inversé » devant permettre d'orienter les jeunes vers des « expériences culturelles » auxquelles ils n'auraient pas pensé.

Application jugée consumériste

Mais pour l'heure, l'éditorialisation de l'application apparaît largement perfectible. Ainsi, l'IGAC préconise « d'améliorer la performance des systèmes algorithmiques de l'application, notamment en renforçant le pilotage de l'éditorialisation par la donnée ». Mais également « d'amplifier les actions de médiation pour certaines catégories d'offres peu réservées et jugées prioritaires », comme, par exemple, le théâtre. « Comment voulez-vous désirer quelque chose dont vous ignorez l'existence ? », aime à résumer Jean-François Marguerin.

Comparant les moyens mis sur le Pass culture (260 millions d'euros) aux 104 millions d'euros consacrés à l'éducation artistique et culturelle, cet ancien responsable de différentes directions régionales des affaires culturelles se demande « si le jeu en vaut la chandelle » : « Dans un contexte budgétaire qui va être de plus en plus contraint, faut-il persévérer, si la diversification des pratiques culturelles n'est pas avérée ? »

Lorsque, en février, le budget de la Rue de Valois a subi une annulation de crédits de 204 millions d'euros, ce coup de rabot a visé la création, le patrimoine, mais a épargné le Pass culture. Dans sa conclusion, l'IGAC souligne que « l'analyse des impacts du Pass gagnerait à être complétée par une évaluation de son insertion dans la politique nationale d'éducation culturelle et artistique ».

La mise en place, depuis janvier 2022, d'une part collective de 170 euros pour les collégiens et lycéens, utilisable sous la responsabilité d'un enseignant, tente de rectifier le tir d'une application jugée consumériste, en construisant le désir culturel grâce à la médiation. Car il faut rappeler que, initialement, c'est une enveloppe de 500 euros qui avait été donnée à 18 ans en part individuelle.

Le jour de la publication du rapport de l'IGAC, Rachida Dati a indiqué faire siennes « l'ensemble des recommandations de l'Inspection ». Confirmant l'urgence d'une « réforme de fond du dispositif », la ministre a indiqué que « des actions et des offres culturelles seront construites avec les fédérations d'éducation populaire et les acteurs du champ social ».

Rapport coût-bénéfice

Que fera celui ou celle qui lui succédera ? Projet politique voulu par Emmanuel Macron, censé réinventer le lien entre l'offre culturelle et la demande des jeunes, le passe s'est installé dans le paysage culturel français. Mais, souligne l'IGAC, il est « impossible d'établir la capacité du dispositif à remplir ses missions de service public, en termes d'amplification et de diversification des pratiques ». C'est pourquoi son rapport coût-bénéfice peut être légitimement interrogé. Il y a fort à parier que le Pass fera partie des prochains dossiers prioritaires de la Rue de Valois.

En attendant, plus de onze mille places gratuites pour les Jeux olympiques et paralympiques ont été mises à la disposition des jeunes inscrits sur le Pass culture et des fédérations d'éducation populaire et de solidarité, dont mille billets donnant chacun l'accès à quatre personnes à la cérémonie d'ouverture du vendredi 26 juillet. « Les Jeux, et en premier lieu cette cérémonie, doivent être une fête, y compris pour celles et ceux qui sont le plus éloignés de la culture et des grandes manifestations nationales », explique le ministère. Une manière de dire que le Pass culture doit devenir plus social et d'étudier son impact sur les différentes catégories de jeunes.

Il est un épisode, dans l'histoire du Pass culture, qui est loin d'être anecdotique. En juin, le média La Lettre révélait qu'Eric Garandeau, missionné en mai 2018 par la Rue de Valois pour piloter sa mise en place et démissionnaire en novembre 2019, était visé par une enquête du Parquet national financier, notamment pour « favoritisme » et « détournement de fonds publics ». Cet énarque, inspecteur des finances, désormais directeur des affaires publiques pour le réseau social chinois TikTok, avait fait intervenir sa société de conseil Garandeau Consulting comme sous-traitante du dispositif dans des conditions de « gestion administrative et financière purement formelle », avait pointé la Cour des comptes. Des débuts chaotiques et précipités, comme le symbole d'un dispositif mal engagé, désormais confronté à ses limites intrinsèques.

TEXTE N°4 : Guy Saez. *Mythes et limites de la politique culturelle*. Revue Projet, 2019/5 N° 372, p.32-38

Revue Projet, 2019/5 N° 372

Mythes et limites de la politique culturelle

Par Guy Saez

La politique culturelle participe souvent, sans le vouloir, à la reproduction des inégalités sociales. Une véritable démocratisation culturelle implique de repenser la place faite à chacun dans la société.

«L'action culturelle (...) permet de poser la question de l'exclusion humaine d'une manière plus radicale que ne le fait l'accès au droit au logement, au travail, aux ressources ou à la santé. On pourrait penser que l'accès à ces autres droits devient inéluctable, lorsque le droit à la culture est reconnu. [1] » Cette citation de Joseph Wresinski est surprenante, tant elle renverse la hiérarchie implicite sur laquelle s'est fondé l'État-providence. Selon la trajectoire habituellement suivie en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, le droit à la culture parachève et couronne l'édifice, une fois les autres droits acquis [2]. Or Wresinski met le droit à la culture au principe de tous les autres. Car l'accès à la culture donne les capacités de lutter pour les autres droits: on peut y puiser les ressources qui permettent l'émancipation.

Pour comprendre cette inversion, il faut revenir sur les trois principales modalités que la politique culturelle essaie de mettre en œuvre: la démocratisation culturelle, la participation de tous et la reconnaissance tant de la diversité que des droits culturels.

Échecs de la démocratisation culturelle

Depuis la Révolution de 1789, l'accomplissement démocratique signifie l'égal accès de tous les citoyens aux divers services publics. Le droit à la culture a ainsi été porté comme une revendication de justice pour démocratiser le régime, aider à l'épanouissement du citoyen et l'émancipation du peuple et intégrer le plus grand nombre à la culture nationale. Telles étaient les voies de l'invention du monde nouveau. De multiples revendications sont marquées par le signe du « populaire » : universités populaires après l'affaire Dreyfus, théorisation d'un « théâtre du peuple » par Romain Rolland et d'un « théâtre civique » par Louis Lumet, projets de Jacques Copeau... Le « Théâtre national populaire » dont Jean Vilar prendra la tête dans les années 1950 porte l'espoir de la démocratisation de la culture, nourri par la politique du ministère des Affaires culturelles d'André Malraux. La particularité française – la fameuse « exception culturelle » – a été l'intégration (au même titre que l'éducation ou la santé) des arts et de la culture dans la progressive construction juridique et administrative du service public. La volonté d'étendre ce dernier à toutes les couches de la population a également légitimé l'intervention de l'État dans le domaine artistique. Deux grandes stratégies ont été mises en œuvre: une politique de l'offre, visant à rapprocher les lieux de culture des citoyens, et une politique de la demande, privilégiant la réduction du prix de la culture (gratuité ou tarification adaptée des spectacles et des musées par exemple).

Mais, le plus souvent, ces expérimentations se sont soldées par des échecs. De manière récurrente, on a cherché à faire venir le public au spectacle, dans le but de lui apporter des bénéfices qu'il ne demandait pas (du moins pas sous les formes proposées) – élévation de l'âme, connaissance, émotion esthétique... Au XIXe siècle, Proudhon soulevait le problème auquel nous faisons toujours face : comment un peuple sans éducation peut-il aimer et faire siennes des œuvres d'art dont les codes ne

s'acquièrent qu'à travers une éducation spécifique ? Ce n'est pas tant qu'il méprise l'offre qui lui est faite mais il ne comprend ni ce que c'est, ni « à quoi ça sert ». Aussi ne parvient-il pas à aimer les allégories, les métaphores, les codes, bref, le langage de cette offre: il ne le connaît pas, il ne le parle pas. Devant cet échec de l'art pour aller au peuple, des militants plus radicaux ont demandé à l'art de se faire peuple, de se mettre « à son niveau », créant des produits culturels où il pourrait se reconnaître, rire des travers de la société ou frémir d'horreur, tout en sachant que ce n'est pas « sérieux ». Les industries culturelles ont capté à leur profit ces sentiments ambivalents, adaptant leurs produits et saturant l'espace public, non sans condescendance et cynisme.

Ainsi, d'un côté, l'idéal de la démocratisation culturelle affirme son volontarisme, son optimisme, sa pédagogie. Le partage de la culture savante prend place parmi les piliers de la société et l'exercice de la citoyenneté se lie à l'effort de développer tout ce qui peut faciliter l'identification à une communauté nationale. De l'autre, un marché de produits culturels de consommation immédiate se développe, sans autre préoccupation que ses profits et ses clientèles.

Pour les grandes, petites et moyennes bourgeoisies, le champ culturel est le lieu où elles peuvent se classer et se distinguer les unes des autres. Derrière la prétention de la culture nationale à figurer l'identité d'un peuple uni se cache un puissant appareil de reproduction des inégalités et de domination. Telles sont les principales leçons de la sociologie de la culture qui prend son essor au XXe siècle.

On doit pourtant constater que, de Malraux à Lang, la politique culturelle moderne continue de laisser penser que « l'œuvre d'art parle pour elle-même ». Par sa puissance propre, elle provoquerait un « choc émotif », une révélation esthétique... Sans que soient remis en cause les contenus de la culture et les valeurs portées.

La voie de la participation culturelle

Au cœur de Mai 68, la déclaration de Villeurbanne rassemble des professionnels du monde du spectacle et vise à faire entendre leurs revendications concernant l'avenir d'un service public culturel français. Est émise une théorie pour rendre compte de la non-participation des couches populaires aux politiques culturelles, définissant ainsi le « non-public » : « Tous ceux qui n'ont encore aucun accès ni aucune chance d'accéder prochainement au phénomène culturel sous les formes qu'il persiste à revêtir dans la presque totalité des cas. » Les promoteurs de cette déclaration appellent à une « politisation de l'action culturelle », un mouvement collectif pour prendre conscience de cet écart et de la nécessité du partage. L'action culturelle fournirait « les moyens de se politiser – ou, si l'on préfère, de se civiliser [3] ». Autrement dit, elle permettrait de se choisir librement, par-delà les sentiments d'impuissance et d'absurdité suscités par un système social au sein duquel les femmes et les hommes ne sont pas en mesure d'inventer ensemble leur propre humanité.

Mais un autre changement lié à la mondialisation achève de dissoudre le principe de démocratisation: l'élargissement de la notion de culture. Au-delà d'une recherche de nouveaux publics, il s'agit de la reconnaissance démocratique du droit à l'expression culturelle. L'objectif est d'intégrer à la politique culturelle des formes d'expression jusqu'à présent rejetées par la « culture légitime », mais fortement acclamées par le public (bande dessinée, mode, rock et autres musiques jeunes, expressions ethno-culturelles, etc.). En refusant de les inclure, la politique culturelle se coupe du public qui se reconnaît en elles et, surtout, laisse les industries culturelles satisfaire ces goûts nouveaux, approfondissant davantage la coupure avec le public. De ce point de vue, il est particulièrement important de montrer

que l'action culturelle tend vers l'intégration sociale des jeunes et des communautés d'origine étrangère.

Dans les années 1980, la direction du développement culturel [4] a ainsi proposé diverses expérimentations. Les publics « éloignés », « empêchés », « publics du champ social »... sont autant de nouvelles catégories préconstruites que l'on souhaite intégrer dans le circuit des contenus culturels [5]. Dans les villes, la thématique de la participation culturelle s'inscrit durablement dans de multiples dispositifs. Elle s'accompagne d'un discours sur un ensemble de valeurs positives : la participation culturelle développe la confiance en soi, elle accroît le capital social par des rencontres, elle ouvre aux problèmes de la vie urbaine, elle connecte la culture à d'autres préoccupations sociales, économiques, écologiques, etc. On constate que les publics qui boudent les salles aiment à se retrouver pour des spectacles de rue, plus populaires. Présentés par des acteurs ni tout à fait amateurs ni vraiment professionnels, ils développent une esthétique hybride empruntant au mime, à l'improvisation, à la dérision et comportant souvent une vision acide de la vie quotidienne et des accents de dénonciation sociale. On se préoccupe de « l'art à l'état vif », c'est-à-dire de manifester la mission sociale de l'art dans la lutte contre l'exclusion en allant au-devant de la musique et de la danse qui se pratiquent dans les « quartiers difficiles ».

Enfin, l'explosion du numérique rebat les cartes : la masse des expressions de toute sorte, permises par et produites à travers les réseaux sociaux, fait régner un « expressivisme » digital qui tord les critères de saisie habituels des pratiques culturelles et remodèle les standards bien établis.

De nouveaux espoirs ?

L'éducation artistique et culturelle fait désormais partie des préoccupations et des pratiques des collectivités et vise en priorité les enfants et les jeunes. Elle peine cependant à s'affirmer comme une politique publique stabilisée. L'officialisation du « parcours d'éducation artistique et culturelle » dans la loi sur la refondation de l'école en 2013, la signature conjointe d'une charte entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont ouvert la voie à une conscience plus aiguë des responsabilités politiques et de l'engagement des opérateurs culturels dans ce vaste chantier. Le budget consacré à l'éducation artistique et culturelle au sein du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » est passé de 33 millions d'euros en 2013 à 145 millions d'euros en 2019 [6]. Des délégations académiques se mettent en place pour gérer les nombreux dossiers de partenariat avec les institutions culturelles locales. Des programmes emblématiques, comme le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) de la Philharmonie de Paris, ont rencontré un beau succès. Cette politique transversale affiche des objectifs ambitieux (100 % des enfants bénéficiaires de l'éducation artistique et culturelle en 2020). Pour autant, mesurer l'effort financier véritable fait par le gouvernement et les collectivités locales est aujourd'hui très difficile. On notera que le nouveau programme « Pass culture », destiné à élargir les pratiques des jeunes en leur offrant des bons d'achat pour un montant de 500 € l'année de leurs 18 ans, est présenté comme la promesse d'une très large participation des jeunes à la vie culturelle. Très timide en 2018, la subvention au Pass culture est passée à 34 millions d'euros en 2019. Mais le besoin de financement est de l'ordre de 425 millions d'euros !

En reconnaissant des « droits culturels », certaines lois [7] ont voulu répondre à une situation culturelle un peu « hors contrôle ». D'une certaine façon, cette reconnaissance rompt avec l'idée de non-public puisque chacun a désormais la possibilité d'affirmer la légitimité de ses préférences culturelles, de se voir reconnu dans sa capacité à participer à l'élaboration même de cette expression. On a ainsi renversé la logique : l'individu n'est plus face à une offre culturelle qu'il doit choisir ou non, il porte en

lui une « valeur » qui doit être reconnue. Cependant, rien ne garantit que ces nouveaux droits seront effectivement exercés. Comme pour tous les autres droits sociaux, on peut n'y pas recourir [8]. Cette institutionnalisation des droits culturels n'épuise pas les interrogations que l'on peut avoir à son égard. Il y a une différence forte entre les mouvements de participation fondés sur la « reconnaissance » dans une offre existante, l'activation de potentialités (empowerment) et la simple conscience d'une expressivité. La réception des droits culturels peut également être très différente selon que ceux-ci sont considérés comme des droits de la personne (dans une vision émancipatrice) ou comme des droits collectifs (dans une vision communautariste de groupes, qui assimileraient le cadre culturel de la société à une domination injustifiée).

Le militantisme ou activisme culturel est une des manifestations de l'emprise des droits culturels. Il a trouvé dans les friches et les squats à la fois une nouvelle matérialité (des équipements peu chers et non normés), une logique symbolique forte mais ambiguë (celle de l'économie morte et une alternative au mode de production) et des acteurs assumant leur marginalité artistique pour mieux épouser ou se rapprocher des marginalités sociales. Mais à chaque fois que ces friches se développent, elles sont absorbées – ou tentées – par un mouvement d'institutionnalisation. À l'espoir de changement suscité par ces nouveaux lieux succèdent parfois l'amertume et un scepticisme radical à l'égard de toute tentative de répondre aux aspirations des plus démunis. Or il faudrait sortir de cette idée que les lieux pauvres ont le monopole de la culture pour les pauvres.

On le voit, le rapport entre expansion de la démocratie et expansion du droit à la culture accuse des limites, tout en continuant de nourrir expérimentations et espoirs. Il nous fait toucher une vérité exigeante autant que dérangeante: le public n'est pas le peuple; les spectateurs eux-mêmes ne forment pas nécessairement un public, et un individu n'est pas forcément un spectateur, même en présence d'un spectacle. Il peut décider de l'être, de « prendre » le droit ou le bénéfice qui s'offre à lui, ou s'en abstenir. En tout cas, il aura une propension d'autant plus forte à l'abstention ou à la défection qu'il sent qu'on ne s'adresse pas à lui, mais à une part de lui-même. Or une prestation publique, culturelle ou autre, ne doit pas s'adresser à une catégorie. Elle doit, avant toute chose, s'adresser à une personne.

[1] Joseph Wresinski, Culture et grande pauvreté, Éditions Quart Monde, 2004, p. 40.

[2] Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité » (article 22) ; « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » (article 27).

[3] Michel Kneubühler (dir.), « Non-public » & droits culturels. Éléments pour une (re) lecture de la déclaration de Villeurbanne, La passe du vent, 2018, p. 24.

[4] Une direction du ministère de la Culture en service de 1982 à 1987 [NDLR].

[5] Cf. Delphine Saurier (dir.), « Entre les murs/Hors les murs. Culture et publics empêchés », Culture et musées, n° 26, 2015.

[6] Ministère de la Culture, Présentation du projet de loi de finances 2019, 2018.

[7] Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Journal officiel, n° 0182 et loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Journal officiel, n° 0158.

[8] Philippe Warin, Le non-recours aux politiques sociales, Presses universitaires de Grenoble, 2016

TEXTE N°5 : Olivier Schneid. Le Pass culture conforté, mais toujours controversé. La Gazette des communes, 18 décembre 2020. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> (consulté le : 14/10/2024)

Le Pass culture conforté, mais toujours controversé

La Gazette des communes - Publié le 18/12/2020

Par Olivier Schneid

Expérimenté depuis deux ans dans quatorze départements, le Pass culture sera étendu l'an prochain à l'ensemble du pays, grâce à un budget augmenté de 50% par la loi de finances pour 2021, adoptée jeudi 17 décembre par l'Assemblée nationale. Ardemment défendu par la majorité, ce dispositif porté par le chef de l'Etat divise tout autant par la vision qu'il véhicule que par les montants qui lui sont consacrés.

C'est l'histoire d'une petite ligne de 59 millions d'euros sur un budget de plus de quatre milliards, mais qui fait couler beaucoup d'encre... Engagement en 2017 du candidat Emmanuel Macron, lancé l'année suivante et expérimenté depuis deux ans dans quatorze départements (1), le Pass culture sera, en 2021, généralisé à l'ensemble du territoire, selon un calendrier encore indéterminé. Ainsi en ont décidé les députés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, définitivement adopté le 17 décembre.

Son montant, actuellement de 500 euros sur deux ans, passera à 300 euros sur la même période. Vanté par le gouvernement comme donnant aux jeunes de 18 ans « les moyens de découvrir la richesse et la diversité de l'offre culturelle, notamment de proximité, d'encourager la pratique artistique et d'offrir à chaque lieu de culture et à chaque artiste la possibilité d'échanger avec le public jeune », il est dénoncé comme « purement consumériste et ne remplissant pas de mission éducative » par ses plus vifs détracteurs, comme le député LFI de l'Ariège Michel Larive.

« Réseau social culturel »

Dans le camp des plus ardents défenseurs du dispositif, le député LREM du Bas-Rhin et président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Bruno Studer. Auteur en août 2020 d'une tribune appelant à accélérer la concrétisation d'une promesse du programme présidentiel qui « semble s'être perdue en chemin », il se félicite de la poursuite d'un « projet très français mettant en place un réseau social culturel offrant la possibilité à ses utilisateurs de trouver facilement ce qui se passe autour de chez eux ».

L'application permet d'acheter des places de cinéma, théâtre, musée, concert, des livres, DVD, instruments de musique ou œuvres d'art, de s'inscrire à des cours de danse, de musique, de dessin et des rencontres avec des artistes ou de souscrire à des offres de musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne ou jeux en ligne, etc.

« Même pas David contre Goliath »

« On renvoie la consommation culturelle à des signaux de marché », se désole le président du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), Nicolas Dubourg, qui dirige le théâtre La

Vignette de Montpellier. Il y a un an, il entrevoyait dans cet outil avant tout une « solution de billetterie en ligne ». Les retours d'expérience le lui ont confirmé (voir encadré). Une politique publique « ne peut se résumer à donner x euros pour réaliser un achat, explicite-t-il. De plus, les jeunes se réfèrent surtout aux influenceurs pour décider de ce qu'ils vont écouter et regarder. Le Pass culture face à Youtube, ce n'est même pas David contre Goliath. »

Il ne croit donc pas au « conte de fées que nous raconte le gouvernement, selon lequel cet instrument favoriserait les pratiques culturelles ». Et il réclame le déploiement de moyens vers des activités de médiation, comme peuvent l'être les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC). Une autre priorité présidentielle qui peine à prendre son envol.

Inégalité territoriale

Partageant cette approche, Michel Larive plaide pour un dispositif « faisant pleinement entrer la culture à l'école, dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'université ». « On aurait alors un outil d'éveil et de construction citoyenne », complète-t-il, en qualifiant le Pass culture de « dévoiement ». Parce qu'il participe d'une « marchandisation de la culture », mais aussi en ce qu'il ne s'attaque pas à « l'inégalité territoriale dans l'accès à la culture, la discrimination par le lieu de vie : chez moi, celui qui veut voir un musée avec des peintures doit aller à Toulouse, donc son pass, il va le dédier à Deezer et à Netflix », illustre-t-il.

« Les premiers cailloux » d'un cheminement culturel

« Dans mon département, territoire d'expérimentation, le dispositif a connu des difficultés au démarrage, en particulier pour toucher les publics les plus éloignés de la culture, témoigne le député LREM de la Seine-Saint-Denis Stéphane Testé. Mais des partenariats avec des lycées, le réseau des Ecoles de la 2e chance (E2C) et l'association Eloquentia ont permis d'y remédier. » Les missions locales ont, ici comme ailleurs, été sollicitées.

Convaincu du bien-fondé d'un projet en lequel il voit un « outil de démocratisation de la culture et de valorisation des écosystèmes culturels locaux auprès les jeunes », il plaide pour « embarquer l'Education nationale bien en amont, afin de créer des réflexes dès l'école, puis au collège et enfin au lycée, déposer ainsi les premiers cailloux d'un cheminement culturel ». Un partenariat défendu dans son principe par l'exécutif, appelé de ses vœux par la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, mais manifestement complexe à mettre en place...

Pass culture et Pass'sport

« La généralisation du Pass culture, c'est la première étape », espère Bruno Studer, qui souhaite qu'on l'élargisse au sport, alors que le président de la République, Emmanuel Macron, a le 17 novembre annoncé la création d'un « pass'sport », lors d'une rencontre avec les acteurs du monde du sport professionnel et amateur. Son objet sera de cofinancer l'adhésion de jeunes à un club, peut-être aussi l'achat d'équipements. Son lancement est prévu en 2021. Le coût prévisionnel : 100 millions. « Lorsque j'ai évoqué ce projet avec le président du Comité d'organisation des JO de Paris 2024, Tony Estanguet, il m'a dit y être favorable, mais à condition d'avoir une composante éducative, et non seulement consumériste », assure Michel Larive.

Nouveau monde versus ancien monde ?

Frappant, le parallèle illustre deux conceptions opposées : l'une, celle de l'exécutif et de sa majorité, privilégie la demande existante des jeunes, et s'efforce de la satisfaire ; l'autre entend agir sur l'offre pour ouvrir les jeunes à de nouveaux horizons. Le sénateur PC des Hauts-de-Seine Pierre Ouzoulias l'incarne. Lors des débats sur le projet de loi de finances 2021, il a critiqué une « vision néolibérale ». « La relation à la culture simplement par le biais de son téléphone et d'une application, sans intermédiation, ne nous va pas, a-t-il développé. On est un peu vieillots, on en est restés à l'idée de la maison de la culture telle que Malraux l'a développée. » Une référence à un ancien ministre emblématique... que revendique également Bruno Studer. Comme un label.

Focus

Le livre, tête d'affiche

Près de 125 000 inscrits sur les 135 000 jeunes de 18 ans concernés dans les départements d'expérimentation, 675 000 réservations : le Pass culture affiche des résultats « toujours à la hausse, malgré le contexte sanitaire difficile depuis mars », lit-on dans la lettre d'information de décembre 2020 qui lui est dédiée. Les dépenses réalisées ciblent à :

65% des biens physiques ;

26% des offres numériques ;

9% des sorties culturelles.

Les livres, qu'ils soient papier, audio ou numérique, représentent 52% des dépenses. Le deuxième poste concerne l'achat de places de cinéma (14%). Suit l'écoute de musique, sur un vinyle, un CD ou en streaming (12%). Location et acquisition d'instruments de musique constituent moins de 3% des commandes. L'apprentissage d'une nouvelle pratique artistique, seulement 0,7%.

... le contrôle budgétaire relatif au pass Culture

LE PASS CULTURE FACE AU DÉFI DE LA DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURELLES

La commission des finances a examiné le mardi 11 juillet 2023 le rapport de MM. Vincent Éblé, Sénateur de Seine-et-Marne et Didier Rambaud, Sénateur de l'Isère, rapporteurs spéciaux des crédits de la mission Culture, sur les résultats de leur contrôle sur le pass Culture.

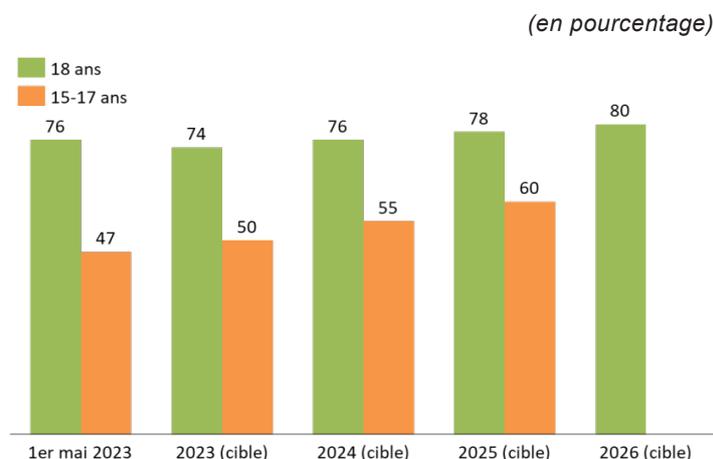
1. UNE MONTÉE EN CHARGE PROGRESSIVE, DES RÉSULTATS SATISFAISANTS

Expérimenté depuis juin 2019 puis généralisé et élargi en 2021, le pass Culture consiste en une application gratuite, qui révèle et relaie les offres culturelles et artistiques accessibles à proximité pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Ces jeunes disposent d'une somme comprise entre 20 et 300 euros, variant en fonction de l'âge, afin de pouvoir répondre à ces offres. S'éloignant des dispositifs mis en place par les collectivités territoriales, le pass a repris les contours de l'application « 18app » mise en place en septembre 2016 en Italie par le Gouvernement Renzi permettant à tout jeune de 18 ans de disposer d'une somme de 500 euros – Bonus Cultura – dédiée à l'acquisition de biens culturels.

A. UN DISPOSITIF QUI RÉPOND AUX OBJECTIFS QUANTITATIFS QUI LUI ONT ÉTÉ ASSIGNÉS

Au 1^{er} mai 2023, soit près de deux ans après sa généralisation et son élargissement, 3,04 millions de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, disposent d'un compte sur l'application. Le nombre d'inscriptions répond pour partie aux cibles fixées à l'échelle nationale dans le contrat d'objectifs et de performance signé entre la SAS Pass Culture et l'État.

Objectif de taux de couverture par catégorie de jeunes¹

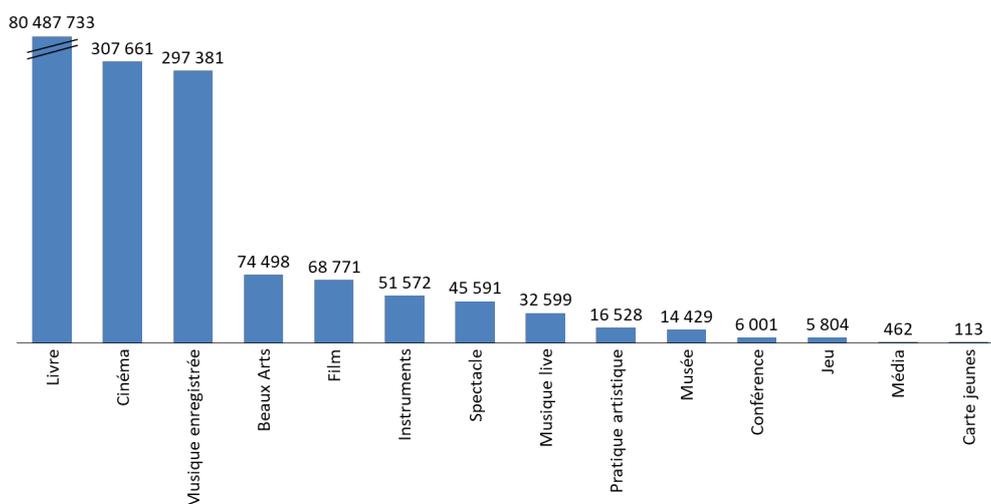


Source : commission des finances du Sénat, d'après les données transmises par la SAS Pass Culture

¹ Aucun objectif n'a été assigné en 2026 à la catégorie 15-17 ans.

Hors livre, plus de 920 000 offres ont été proposées via l'application.

Nombre d'offres par secteur



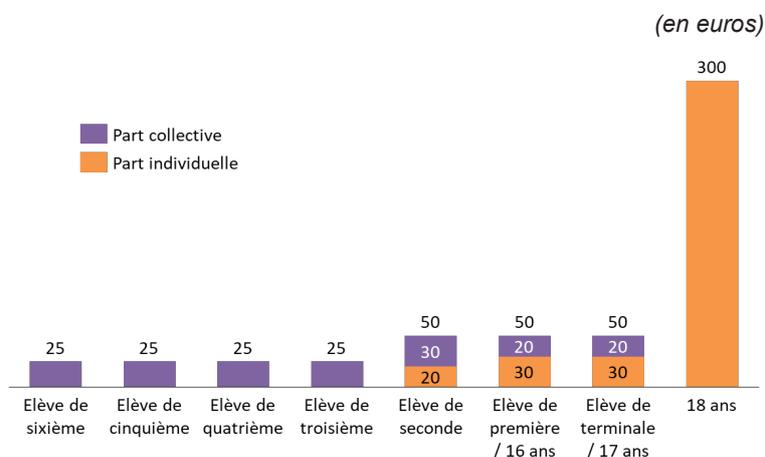
Source : commission des finances d'après les données transmises par la SAS Pass Culture

Le montant total des réservations depuis le lancement de l'application atteignait 313 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les premiers jeunes de 18 ans inscrits lors de la généralisation du dispositif en mai 2021 ont dépensé en moyenne 244 euros sur les 300 euros accordés.

B. UN OUTIL ÉLARGI EN LOI DE FINANCES POUR 2022 : LA CRÉATION DU VOLET COLLECTIF

La loi de finances pour 2022 a permis de faire évoluer le dispositif en l'ouvrant aux élèves à partir de la classe de 4ème, qui sous la responsabilité des enseignants, bénéficient d'un crédit (25 euros par élève en quatrième et en troisième, 30 euros en seconde et 20 euros en première et en terminale) à dépenser dans un cadre collectif : sortie culturelle, accueil d'un professionnel... Le dispositif a été étendu aux élèves de sixième et de cinquième à compter de la rentrée scolaire 2023. Les premiers résultats sur l'année scolaire 2022-2023 sont encourageants. Au 20 mai 2023, 86 % des collèges et lycées avaient utilisé ce mécanisme (92 % des établissements du secteur public). 2 millions d'élèves ont ainsi d'ores et déjà bénéficié du dispositif (1,6 million dans le secteur public), soit la moitié du public ciblé. L'éloignement des offres culturelles sur certains territoires peut expliquer ce déploiement limité.

Montant du pass culture pour chaque jeune par classe d'âge et degré de scolarisation



Source : commission des finances du Sénat

Au 1^{er} mai 2023, ce montant moyen s'établissait à 450 euros pour l'année scolaire 2022-2023. 154 101 offres collectives, présentées par 8 000 acteurs, étaient disponibles à cette date.

La loi de finances pour 2023 prévoit une dotation de 208,5 millions d'euros de crédits (AE = CP) pour le financement du volet individuel. Le pass Culture représente 25 % des crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ». La SAS Pass Culture, en charge de son déploiement, est également le deuxième opérateur du ministère de la Culture, derrière la Bibliothèque nationale de France. **51 millions d'euros (AE=CP)** sont prévus pour le volet collectif du dispositif, principalement financé par le programme 230 « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire ».

Les frais de fonctionnement de la SAS Pass Culture sont estimés à 29,2 millions d'euros en 2023. Ils représentent 11,2 % des dotations versées à la structure. Les dépenses de personnel ont atteint 7,77 millions d'euros en 2022, soit une progression de 58,8 % par rapport à 2021. L'élargissement du pass peut justifier pour partie une telle croissance. Le choix d'une société par actions simplifiée semble, avec le recul, le plus adapté. La SAS apparaît plus agile qu'un établissement public classique et a pu accompagner la mutation du pass au cours des deux dernières années. Cependant, malgré son poids budgétaire, **la SAS ne figure pas dans la liste des opérateurs de l'État.** Il apparaît pourtant indispensable afin d'évaluer la conduite de cet important volet de la politique culturelle que de telles informations soient à la disposition du Parlement.

2. UN OUTIL À AMÉLIORER EN VUE D'ENCOURAGER UNE DIVERSIFICATION DES PRATIQUES CULTURELLES

A. FAIRE DU PASS UN VÉRITABLE OUTIL DE POLITIQUE CULTURELLE

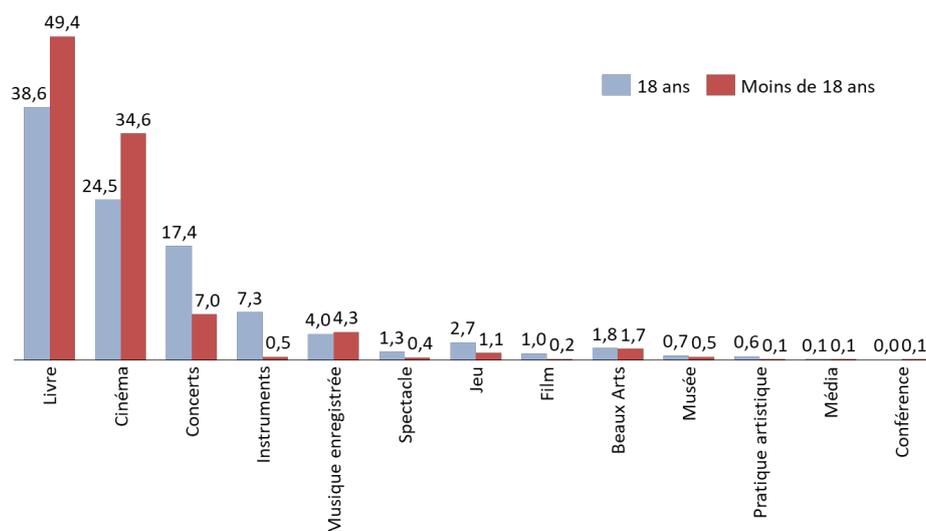
1. Diversité et proximité : deux enjeux essentiels pour le volet individuel

La situation financière constitue un biais important pour appréhender la question de l'inégalité culturelle chez les plus jeunes. Elle ne saurait pour autant résumer le sujet. La notion de proximité est également essentielle : le pass Culture perd de sa pertinence quand il est déployé dans des « zones blanches », marquées par l'absence d'infrastructures culturelles ou des difficultés d'accès au numérique. Un travail sur l'accès aux infrastructures culturelles lointaines doit ainsi être opéré, notamment en milieu rural. La question sociale doit également être cernée. Le ressort tarifaire peut, en tout état de cause, casser une dernière barrière mais il suppose que les autres obstacles soient franchis.

La logique prescriptive du pass demeure, en outre, relativement faible. Ce faisant, il prend le risque de confirmer les habitudes culturelles et s'avérer être un effet d'aubaine pour ceux qui ont déjà une pratique culturelle. **Il est, plus largement, regrettable qu'aucun objectif n'ait été assigné à cette politique publique en matière de médiation culturelle, de diversification culturelle ou d'affirmation des droits culturels.** Ce faisant, le ministère de la culture prend le risque de résumer le volet individuel du pass à une simple plateforme d'achat de biens et de services.

Répartition des réservations par secteur en fonction des montants dépensés entre janvier et avril 2023 – Part individuelle

(en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat d'après les données transmises par la SAS Pass Culture

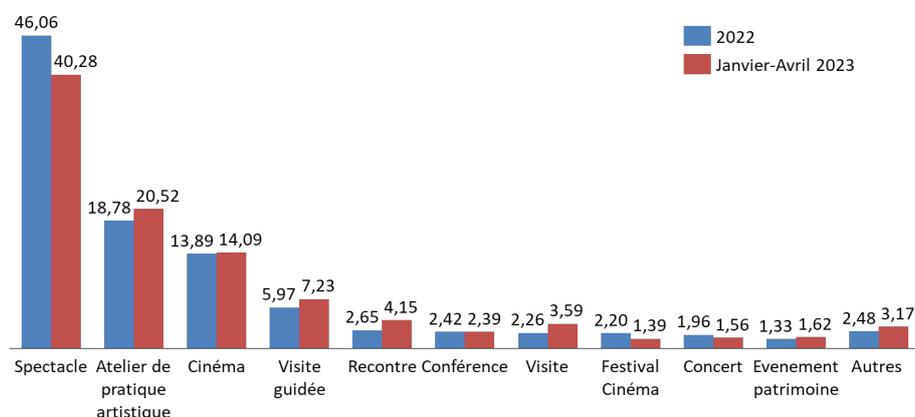
Il est indispensable qu'il soit plus éditorialisé afin de participer à la mise en place d'un véritable parcours culturel qui permette notamment de mieux orienter les réservations vers deux grands absents : le spectacle vivant et les musées. Au-delà de la question de la médiation culturelle, l'accent doit également être mis sur **l'accès des jeunes non-scolarisés au pass**. Pour l'heure, on observe une réelle **surpondération des lycéens et des étudiants** parmi les jeunes ayant ouvert un compte. Seuls 7,3 % des jeunes de 18 ans inscrits sur l'application ont ainsi déclaré ne pas être scolarisés. Ce ratio est plus faible que le nombre de jeunes non-scolarisés rapporté à l'ensemble de la population visée.

2. Le volet collectif : un dispositif encore perfectible

L'objectif de diversification des pratiques culturelles semble mieux atteint par le volet collectif.

Répartition des réservations par secteur en fonction des montants dépensés – Part collective

(en pourcentage)



Source : commission des finances du Sénat d'après les données transmises par la SAS Pass Culture

Le recul donné par deux années scolaires souligne néanmoins les écueils auxquels sont confrontés les établissements dans la mise en œuvre du volet collectif :

- absence de moyens de transports pour les établissements enclavés ;
- concurrence d'autres dispositifs publics (collectivités territoriales ou cités éducatives) ;
- difficultés pour les intervenants en éducation artistique et culturelle à être référencés sur la plateforme dédiée ADAGE et sur celle du pass Culture ;
- absence de désignation d'un professeur référent culture au sein des classes.

Les rapporteurs spéciaux relèvent par ailleurs que le volet collectif semble plus enclin à atteindre l'objectif de diversification des pratiques culturelles assigné au pass que le volet individuel et que l'articulation entre les deux parts semble insuffisante.

3. Un outil en devenir ?

Il conviendra également de contribuer à faire du pass une véritable plateforme en faveur de l'éveil artistique et culturel accessible aux jeunes qui ne seraient plus éligibles, si l'on entend que ce dispositif ne se résume pas à une offre limitée dans le temps. Il s'agit de contribuer à faire de cet outil un élément clé en vue de concourir aux objectifs ambitieux que le ministère de la culture s'assigne par ailleurs en matière d'éducation artistique et culturelle et de participation à la vie culturelle. Cette évolution permettrait de renforcer l'efficacité de la dépense publique en la matière.

B. AU-DELÀ DU PASS CULTURE, QUELS MOYENS POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ?

La pass Culture ne semble pas avoir vampirisé les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle de la mission « Culture », soulignant ainsi que le dispositif ne tend pas à s'y substituer mais plutôt à la renforcer (+ 22,5 % depuis 2019).

Les rapporteurs spéciaux notent cependant une sous-exécution des crédits dédiés à la participation de tous à la vie culturelle et notamment ceux fléchés vers la politique territoriale et à la cohésion sociale. Or, le déploiement pour l'ensemble des jeunes du pass Culture ou de l'EAC ne saurait ainsi être permis que par le développement d'infrastructures ou la tenue d'événements dans la totalité des territoires, et notamment au sein des territoires prioritaires.

Les recommandations des rapporteurs spéciaux

Recommandation n° 1 (ministère de la culture) : Aux fins de bonne information du Parlement au moment du vote des projets de lois de finances et des projets de lois de règlement, intégrer la SAS Pass Culture dans la liste des opérateurs du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » et présenter au sein du projet annuel de performances et du rapport annuel de performances une analyse de ses activités et de ses résultats, les financements apportés par l'État, son compte financier et les emplois qu'elle rémunère.

Recommandation n° 2 (ministère de la culture, SAS Pass Culture) : Afin de concourir à l'objectif de diversification des pratiques culturelles assigné au pass Culture, mettre en place, au sein du volet individuel, des parcours de réservation, fléchant les crédits restants après une réservation vers une ou plusieurs offres en lien avec l'univers abordé par le premier achat et introduire des plafonds par catégories d'offre.

Recommandation n° 3 (ministère de la culture, SAS Pass Culture) : Renforcer les actions de communication à destination des jeunes non-scolarisés afin qu'ils puissent se saisir de ce dispositif et contribuer ainsi à leur émancipation culturelle.

Recommandation n° 4 (ministère de la culture, ministère de l'éducation nationale, SAS Pass Culture) : Intégrer un volet transport dans les offres présentées sur la plateforme pass Culture afin de faciliter l'accès aux infrastructures culturelles aux jeunes éloignés de celles-ci ou handicapés.

Recommandation n° 5 (ministère de la culture, SAS Pass Culture) : Dans le cadre du volet individuel, développer, dans les zones les plus éloignées des infrastructures culturelles, des offres duo, permettant aux jeunes d'accéder à un lieu culturel avec un accompagnant.

Recommandation n°6 (ministère de la culture, ministère de l'éducation nationale, SAS Pass Culture) : Ouvrir le volet collectif du pass aux jeunes en apprentissage ou en contrats de professionnalisation afin de permettre à ceux-ci de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Recommandation n° 7 (ministère de la culture, ministère de l'éducation nationale) : Dans le cadre du volet collectif, réunir plus régulièrement les commissions régionales chargées du référencement des offreurs sur les plateformes Pass Culture et ADAGE, afin de permettre aux structures les plus dépendantes des activités liées à l'éducation artistique et culturelle d'être rapidement en situation de présenter des offres, et motiver, par ailleurs, d'éventuels refus.

Recommandation n° 8 (ministère de la culture, ministère de l'éducation nationale) : Afin d'éviter les distorsions de concurrence entre offreurs et de mieux prendre en compte les réalités locales, accompagner les plus petits d'entre eux aux fins de structuration de leurs offres sur les plateformes ADAGE et Pass Culture et territorialiser les offres sur la plateforme ADAGE pour que celle-ci ne soit pas qu'un simple annuaire national.

Recommandation n° 9 (ministère de l'éducation nationale) : Mieux former les personnels scolaires à l'utilisation du volet collectif du pass Culture afin de renforcer la cohérence du dispositif avec les projets d'établissements en matière d'éducation artistique et culturelle.

Recommandation n° 10 (ministère de la culture, ministère de l'éducation nationale) : Mieux articuler sur les plateformes Pass Culture et ADAGE les parcours de réservation individuels et collectifs, afin de renforcer la complémentarité des démarches et mettre en place, au sein des établissements scolaires, des élèves ambassadeurs du pass, en vue d'impliquer les élèves dans les projets collectifs et les responsabiliser s'agissant de l'utilisation de la part individuelle.

Recommandation n° 11 (ministère de la culture, SAS Pass Culture) : Afin de poursuivre l'objectif de renforcement de la diversification des pratiques culturelles chez les plus jeunes, faire de la plateforme un outil éditorialisé et d'échanges, ouvert aux jeunes adultes, avec possibilité de recharger soi-même son pass une fois les 20 ans atteints pour accéder à des offres spécifiquement dédiées à ce public

Recommandation n° 12 (ministère de la culture) : Mettre en adéquation la réalité des investissements du ministère de la culture dans les territoires avec l'autorisation budgétaire, afin d'éviter une sous-exécution récurrente des crédits et permettre l'accès de l'ensemble des jeunes éligibles au pass Culture à des infrastructures et à la tenue d'évènements culturels.



Vincent ÉBLÉ

Rapporteur spécial
Sénateur de la Seine-et-Marne
(Groupe Socialiste, Écologiste
et Républicain)



Didier RAMBAUD

Rapporteur spécial
Sénateur de l'Isère
(Groupe Rassemblement des
Démocrates, Progressistes
et Indépendants)

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28

TEXTE N°7 : Rachida Dati. Le Pass culture peut être l'occasion d'amener les élèves à une citoyenneté culturelle : [tribune]. Le Monde, 11 octobre 2024. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/714287/le-pass-culture-conforte-mais-toujours-controverse/?abo=1> (consulté le 14/10/2024)

Le Monde – Tribune publiée le 11 octobre 2024 à 17h00, modifié le 11 octobre 2024 à 21h15

Rachida Dati : « Le Pass culture peut être l'occasion d'amener les élèves à une citoyenneté culturelle »

Rachida Dati
Ministre de la culture

Dans une tribune au « Monde », la ministre de la culture propose une réforme en profondeur du dispositif emblématique de la politique culturelle d'Emmanuel Macron.

Depuis les années 1960, l'histoire du ministère de la culture a trouvé son élan dans des projets audacieux, qui sont entrés dans notre paysage quotidien. Ces dernières années, à l'initiative d'Emmanuel Macron, c'est le Pass culture qui est venu repenser notre modèle culturel à la lumière des évolutions de la société française. Comment identifier, stimuler et accompagner la demande de culture ? Comment reposer la question des « publics » à l'échelle de chaque individu ? A l'heure d'algorithmes ultraprescripteurs, comment réaffirmer que le bonheur est toujours à chercher du côté de l'offre et de sa diversité ?

En trois ans, le Pass culture a parcouru un chemin déjà considérable. La part collective, celle qui est portée par nos professeurs pour les collégiens et lycéens, est une éclatante réussite. La part individuelle, disponible à partir de 15 ans, est également plébiscitée par les jeunes, qui lisent désormais davantage, tout en s'ouvrant pour la moitié d'entre eux à des découvertes artistiques et culturelles.

Pour autant, force est de constater que cette part individuelle reste encore, trop souvent, un instrument de consommation culturelle et de reproduction sociale, comme deux rapports viennent de le confirmer. Est-ce rédhibitoire ? Entre ceux qui réclament d'un côté l'arrêt du Pass culture, sans reconnaître ni ses avancées, ni son potentiel, ni même la moindre possibilité d'amélioration, et ceux qui, de l'autre côté, défendent le dispositif sans nuance ni esprit critique, j'assume un chemin d'équilibre.

Une part réservée au spectacle vivant

J'ai la conviction que le Pass culture a le pouvoir de moderniser notre modèle culturel, à la condition qu'il réponde aux deux défis suivants : comment réellement diversifier les publics, en amenant à la vie culturelle de nombreux jeunes qui pensent que la culture n'est pas faite pour eux ? Et comment réellement diversifier les pratiques culturelles de nos jeunes, en les amenant à renouveler leurs habitudes ? Pour relever ces deux défis, je souhaite revoir en profondeur le modèle de la part individuelle, à partir de cinq orientations.

En premier lieu, je souhaite renforcer la mission démocratique du Pass culture. Sans renoncer à l'universalité du dispositif, nous devons davantage assumer que le Pass culture a vocation à corriger des inégalités de destin. Là où chaque jeune reçoit aujourd'hui la même somme, je souhaite donner davantage aux jeunes de condition modeste, sans négliger les classes moyennes, qu'on ne peut laisser de côté.

Je veux ensuite qu'au sein du crédit ouvert pour chaque jeune une part soit désormais réservée au spectacle vivant. Personne ne peut se satisfaire de voir le spectacle vivant, plébiscité dans le cadre de la part collective, chuter avec la part individuelle, avec moins de 1 % des réservations. C'est une responsabilité collective : le Pass culture fait à ce jour trop peu dans ce domaine, mais les acteurs du spectacle vivant doivent aussi mieux s'approprier le dispositif. La mobilisation des cinémas d'art et d'essai en offre un magnifique exemple. En consacrant une partie du crédit au spectacle vivant, je veux nous offrir une seconde chance de renforcer les liens entre notre jeunesse et le spectacle vivant. A chacun de la saisir.

Troisièmement, je souhaite, avec la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse [*Anne Genetet*], penser – enfin ! – une véritable continuité entre l'école et la culture, avec une part collective qui peut et doit être un tremplin vers la part individuelle, c'est-à-dire vers l'émancipation culturelle de nos jeunes. Il faut rendre hommage au rôle essentiel de conseil et d'accompagnateur que jouent les professeurs vis-à-vis de leurs élèves, pour en faire des femmes et des hommes de culture libres de leurs choix. Les jeunes souhaitent qu'on leur fasse confiance !

Le Pass culture peut être l'occasion d'amener les élèves à une « citoyenneté culturelle », inscrite au cœur de la fonction émancipatrice de l'école. Plus largement, il est grand temps de donner un nouveau souffle à l'éducation artistique et culturelle, en renforçant les enseignements artistiques, en repensant la place de la culture au sein de l'école, et en défrichant de nouveaux chemins vers le patrimoine et les autres lieux de culture. Le Pass culture est l'occasion pour nos deux ministères de réaffirmer, main dans la main, le rôle éducatif de la culture et le rôle culturel de l'école.

Un nouveau contrat social pour la culture

Je veux en outre, dans un contexte contraint pour nos finances publiques, repenser l'équilibre entre la part des financements qui vont directement aux jeunes et celle permettant d'accentuer ce double effort de diversification des pratiques et des publics. Il ne s'agit pas seulement de donner plus à certains, il faut aussi leur apporter un accompagnement digne de ce nom, afin de mieux répondre aux fractures culturelles de notre société, qu'elles soient sociales ou territoriales. Sous cette forme, le Pass culture peut révolutionner la médiation culturelle. Je sais, dans ce domaine, toute l'importance des librairies indépendantes. Je travaillerai à ce que le Pass culture favorise la rencontre des jeunes avec ce réseau de proximité qui, pour beaucoup d'entre eux, constitue une porte d'entrée irremplaçable vers le livre et la culture.

Je tiens enfin à explorer de nouveaux usages du Pass culture. Son ambition folle, c'est de faire des données culturelles le socle d'un nouveau contrat social pour la culture. Sa limite, c'est peut-être d'avoir circonscrit cette ambition à la mise en place d'une cagnotte individuelle. Tout en poursuivant cette démarche, pourquoi ne pas rêver aussi d'un Pass culture qui permette de géolocaliser toute l'offre culturelle près de chez soi, d'organiser un covoiturage pour un concert, de partager des recommandations, à la manière d'un réseau social ? Dans les prochains mois, je lancerai une première expérimentation de ces nouveaux usages, à l'échelle d'une région.

Ces cinq chantiers en appellent d'autres. Je veux les mener avec l'ensemble des acteurs culturels et les collectivités territoriales. Je sais qu'ils ont une part de scepticisme sur le dispositif ; je l'ai eue moi aussi. Mais je sais aussi que nous partageons tous la même conviction que la culture peut changer des vies et faire bouger les lignes dans notre société. L'avenir du Pass culture n'est pas écrit d'avance, mais il est notre chance pour contribuer à un nouvel âge d'or de la culture en France. Saisissons-la maintenant !

TEXTE N°8 : Christian Godin. « *La culture pour chacun* » : une nouvelle politique culturelle ? Cités, 2011/1 n° 45, pp. 164-168.

« La culture pour chacun » : une nouvelle politique culturelle ?

Par Christian Godin

Depuis un an, le ministre de la Culture promeut la « culture pour chacun » par opposition à la « culture pour tous ». Quels sont le sens et les enjeux de ces deux expressions, qui ne sont pas encore passées dans le langage public ? [1]

Le ministère de la Culture a cinquante ans, mais s'agit-il toujours du même ministère et de la même culture ? Dans le discours prononcé à l'occasion de la présentation de ses vœux à la presse, le 19 janvier 2010, Frédéric Mitterrand, pour dire le sens de son action, a déclaré : « Cette action, (...) je lui ai donné un nom, qui est comme ma devise, mon viatique et presque mon slogan : "La culture pour chacun" ». L'expression a désormais son sigle : cpc.

Un texte récent d'une douzaine pages, signé par Francis Lacloue [2], fixe le cadre de cette politique : « Passer de la culture pour tous à la culture pour chacun ». Les deux expressions sont empruntées à André Malraux. Lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale, le 27 octobre 1966, le ministre du général de Gaulle distinguait deux façons de concevoir la culture : la « soviétique » où il s'agit, « en aidant tout le monde, de faire que tout le monde aille dans le même sens » : c'est la « culture pour tous » ; et la « démocratique » où « il s'agit que tous ceux qui veulent une chose à laquelle ils ont droit puissent l'obtenir » : c'est la « culture pour chacun ». Malraux disait alors avoir choisi la seconde forme. Dès la création de son ministère en 1959, la démocratisation de la culture constituait l'une de ses deux principales missions : rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre possible de Français et favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit. En effet, alors que la pédagogie dans l'Europe entière avait été prise en main par la volonté révolutionnaire de la République, l'art avait été laissé aux élites. Désormais, disait André Malraux, il s'agit de faire en sorte que chaque enfant de France puisse avoir accès aux tableaux, au théâtre, au cinéma et aux autres formations de la culture comme il a droit à l'alphabet.

On devine ce que cette captation d'héritage peut avoir de frauduleux. Car, alors que chez Malraux la distinction entre la culture pour tous et la culture pour chacun renvoyait à celle d'une conception despotique et d'une conception républicaine de la culture, dans la bouche de l'actuel ministre, la culture pour tous est assimilée à une culture élitiste, « la culture pour les mêmes, toujours les mêmes, parfois même pour quelques-uns seulement ». Certes, dans son discours du 19 janvier 2010, le ministre présentait la « démocratisation culturelle » enclenchée depuis cinquante ans comme un « socle » à partir duquel il serait possible aujourd'hui d'inventer un « nouvel horizon » : la « culture pour chacun ». Mais dans son texte-programme, plus récent, Francis Lacloue part du diagnostic que le résultat des politiques de démocratisation menées depuis un demi-siècle est décevant. Ce qui signifie en clair que les populations défavorisées et les jeunes des banlieues délaissent les hauts lieux de la culture. Et puisqu'ils ne vont pas à la culture, c'est la culture qui ira à eux. Plus même : la culture sortira d'eux. C'est semblablement à partir du constat des limites, voire de l'échec de la démocratisation de l'enseignement que le slogan de l'école pour chacun avait pu être opposé à la devise de l'école pour tous. L'ambition de Malraux était de faire connaître Shakespeare et Rembrandt au plus grand nombre. Désormais, Shakespeare et Rembrandt sont constatés impossibles pour le peuple.

Francis Lacloue déplore que la « culture populaire » ne soit pas suffisamment prise en compte jusqu'à ce jour : « La culture officielle est trop éloignée des modes d'existence de certains groupes sociaux et dénie en outre à ces groupes sociaux le droit de considérer leur propre culture comme légitime et digne de reconnaissance par le ministère de la Culture ». Comme si le rap et les graffs, les arts de la rue et le rock n'avaient pas cessé d'être célébrés ces trente dernières années. Comme si, sur presque toutes les chaînes de télévision et de radio, sans compter Internet, ce n'était pas la « culture populaire » qui régnait en maîtresse !

« Car la culture, avait dit Frédéric Mitterrand dans son discours, doit toucher chacun dans sa particularité, sa personnalité, sa différence, que ce soit d'origine, de milieu, de territoire, de sensibilité ou encore de génération ». Ainsi une logique de la dissémination remplace-t-elle celle de la transmission. L'idée de partage (partager et faire partager) disparaît au profit de celle de division : désormais, la culture devra répondre à des demandes spécifiques déterminées par des identités supposées, elles-mêmes définies par le sol et le sang. Au lieu d'être pensée comme l'expression multiple du génie humain, la culture est rabattue sur « l'intime », dont il est dit par ailleurs qu'elle est (par on ne sait quel miracle), fondatrice du vivre-ensemble. Comment, en effet, peut-on en appeler aux échanges et aux métissages lorsque par ailleurs les identités sont définies à la fois comme des préalables en amont et comme des cadres de réception en aval ? Dans leur égal oubli de l'universel (cette moderne trahison des clercs), droite et gauche politiques sont ici indistinctes. À preuve cette étrangeté : historiquement méfiante à l'endroit des idées de nature et d'inné, la gauche s'est pourtant faite l'apologiste des cultures inhérentes à chacun, c'est-à-dire des cultures a priori, sans travail ni choc.

Mais le plus inquiétant dans le texte de Francis Lacloue tient dans ces mots : « D'une certaine manière, le véritable obstacle à une politique de démocratisation culturelle, c'est la culture elle-même. Une certaine idée de la culture, répandue dans les composantes les plus diverses de la société, conduit, sous couvert d'exigence et d'excellence, à un processus d'intimidation sociale. » Ce terme d'intimidation revient à plusieurs reprises. « L'élitisme pour tous » dont se prévalait le metteur en scène de théâtre Antoine Vitez dans la lignée du tnp de Jean Vilar est vilipendé. Ainsi, avec trente ans de décalage, les mots qui ont servi aux nouveaux pédagogues à déconsidérer l'école républicaine (laquelle humilie les élèves d'origine étrangère avec les textes incompréhensibles de Racine) sont réutilisés pour déconsidérer la culture républicaine.

Dans le texte de Francis Lacloue, la « culture pour tous » est identifiée au « consensus intellectuel » alors que la « culture pour chacun » signifie la reconnaissance de « la diversité de la culture, des cultures ». Le paralogisme est patent : il n'y a jamais eu, dans la culture dite « élitiste » de consensus intellectuel : le public de Rossini n'est pas celui de Wagner, celui du Lac des cygnes est différent de celui de Merce Cunningham. On fabrique un épouvantail (celui d'une même culture élitiste) pour mieux s'en effrayer et rameuter les apeurés.

Qui ne voit que derrière ce programme se cache le spectre d'un abandon populiste ? La culture s'efface au profit des cultures. Au lieu de populariser la culture, on la vulgarise. L'application de l'égalitarisme démocratique aux faits de culture a rendu aujourd'hui proprement impensable cette leçon de Nietzsche : qu'il n'y a pas de culture sans valorisation ni hiérarchie, donc sans choix. Que tout ce qui est humain soit culturel est une banalité vide de sens – le crime lui-même est un fait de culture. Mais lorsque l'on parle de la culture, c'est à des œuvres et à des valeurs que l'on renvoie. Aujourd'hui, sous couvert de culture, ce sont les formes les plus faibles et les plus dégradées de l'expression qui se trouvent placées sur le devant de la scène – que l'on considère seulement

l'archaïsme, la vulgarité, la xénophobie et le racisme véhiculés par un grand nombre de chansons de rap. De quel côté se trouvera le respect ? Du côté de celui qui pense qu'aucune œuvre culturelle, aussi complexe soit-elle, n'est a priori fermée aux classes populaires ou bien du côté de celui qui croit que les gens en savent déjà bien assez pour ce qui concerne leur culture ?

L'idée que la culture puisse transcender l'individu pour le transformer tend aujourd'hui à s'effacer derrière une subjectivité imaginée et déterminée une fois pour toutes. Malraux comparait les maisons de la culture aux cathédrales, non pour dire que la culture remplaçait la religion, mais pour signifier que les maisons de la culture sont un lieu où les hommes se rencontrent pour découvrir ce qu'il y a de meilleur en eux, autrement dit pour faire l'expérience de la sublimation. La politique culturelle d'aujourd'hui prend résolument la voie de la désublimation – dont Herbert Marcuse, dans son analyse de la société américaine, avait vu à quel point elle pouvait être répressive. Quant aux choix personnels, c'est faire trop bon marché d'une multitude de travaux historiques et sociologiques que de les imaginer à la base des comportements culturels. La publicité, les médias, la pression du groupe font et défont les succès de cinéma – même si des exceptions (toujours mises en valeur pour donner le change) existent.

« La "culture pour chacun", disait Frédéric Mitterrand, c'est aussi une carte des spectacles lisible où chacun peut trouver le chemin des genres et des artistes qu'il affectionne, que ce soit le théâtre classique ou plus novateur, voire expérimental, le ballet et la danse contemporaine, le nouveau cirque, la musique savante ou populaire, ou encore le slam [3], cette nouvelle manière de porter et de partager la langue française ». « Chacune de ces formes et tant d'autres, qui d'ailleurs ne dédaignent jamais de se métisser, doit être repérable, afin que le public lui-même fasse son choix et compose à sa guise ses plaisirs et sa culture ». Lorsque l'expression d'exception culturelle a été diffusée, il s'agissait bien de revendiquer pour la culture un espace et un temps indépendants du marché. Désormais, les pratiques culturelles seront étiquetées comme des marchandises de supermarché. Ainsi le public pourra-t-il faire son marché et évitera-t-il de s'affronter à cette horreur humiliante, son ignorance. On imagine les effets de masse que produiront en réalité ces « parcours personnels ». La culture de la demande remplace celle de l'offre. Une carte culture nationale sera créée de même que des chèques cadeaux culture pour les jeunes. Il y avait déjà les tickets restaurant, il y aura les tickets culture. De là à produire la culture à la demande, il n'y a qu'un pas. Le texte de Francis Laclotte prévoit pour elle tout un dispositif : dans chaque Direction générale des affaires culturelles (drac), un référent Culture pour chacun (cpc) sera identifié. Le cahier des charges des établissements sous tutelle sera modifié.

Lorsque Malraux prononçait un discours sur la culture, il était question d'art et de littérature. À présent, il n'est pratiquement plus question que du spectaculaire et du numérique. Dans le texte du conseiller du ministre, la question de l'aide à la création et à sa diffusion n'est même pas abordée. Nathaniel Herzberg, qui a été parmi les premiers à avoir eu connaissance de ce document, a fait remarquer que dans ces treize pages le mot « art » est absent [4].

Les délocalisations qui annoncent le démantèlement de l'institution muséale et de l'inaliénabilité du patrimoine entrent également dans cette logique de la « culture pour chacun », car il s'agit toujours de recevoir chez soi, entre soi, contre la « culture pour tous » présentée comme une culture parisienne, jacobine.

Mais la culture pour chacun, c'est aussi le désengagement de l'État au profit du mécénat et du partenariat privé. Les créateurs ne seront plus aidés et le patrimoine ne sera plus préservé prioritairement par l'État. C'est donc bien un nouveau ministère qui se met en place, pour une autre culture.

[1] NDR : Note de la Rédaction.

[2] Conseiller auprès du ministre pour le mécénat, la photographie et le programme « Culture pour chacun ».

[3] Joute poétique scénique populaire.

[4] N. Herzberg, « Le ministère pose le cadre de sa nouvelle doctrine : "la culture pour chacun" », Le Monde, 5 novembre 2010, p. 23.

TEXTE N°9 : Info.gouv.fr (site web). Donner accès à la culture à tous les jeunes avec le « Pass culture » (politique prioritaire du gouvernement). En ligne : <https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/batir-de-nouveaux-progres-et-refonder-nos-services-publics/le-nbsp-pass-culture-nbsp-pour-faciliter-lacces-des-jeunes-a-la-culture> (Dernière mise à jour : 01/09/2024 – Consulté le : 14/10/2024)

Politique prioritaire du Gouvernement

Donner accès à la culture à tous les jeunes avec le « Pass culture »

Le « Pass culture » permet aux jeunes de 15 à 18 ans de découvrir la culture à proximité du lieu où ils se trouvent.

Les objectifs fixés

Zone : France

Atteindre 80 % de jeunes ayant le Pass culture

83,5 %

Comment obtenir le « pass Culture » ?

Le « pass Culture » est un dispositif qui a vocation à donner envie aux jeunes de 15 à 18 ans d'accéder à l'offre culturelle la plus riche et la plus diversifiée possible.

Il prend la forme d'une application géolocalisée et gratuite qui propose une liste d'activités culturelles et artistiques ainsi que des offres numériques :

- places de concert, de théâtre, d'opéra, de cinéma
- cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin
- biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...)
- services numériques (abonnement à la presse en ligne, la musique en ligne, des jeux vidéo en ligne, des plateformes de streaming de séries et de films, des conférences...).

L'activité peut être directement choisie et réservée depuis l'application.

L'objectif est de faire du « pass Culture » l'application culture de référence chez les jeunes.

Qui a droit au « pass Culture » ?

À titre individuel

Un crédit individuel est ouvert dès l'âge de 15 ans :

- 20 euros à 15 ans.
- 30 euros à 16 ans.
- 30 euros à 17 ans.

Ces crédits sont cumulables et expirent à l'âge de 18 ans.

À 18 ans, le passe offre 300 euros utilisables pendant 24 mois (avec un plafond de 100 euros fixé pour la réservation des offres numériques).

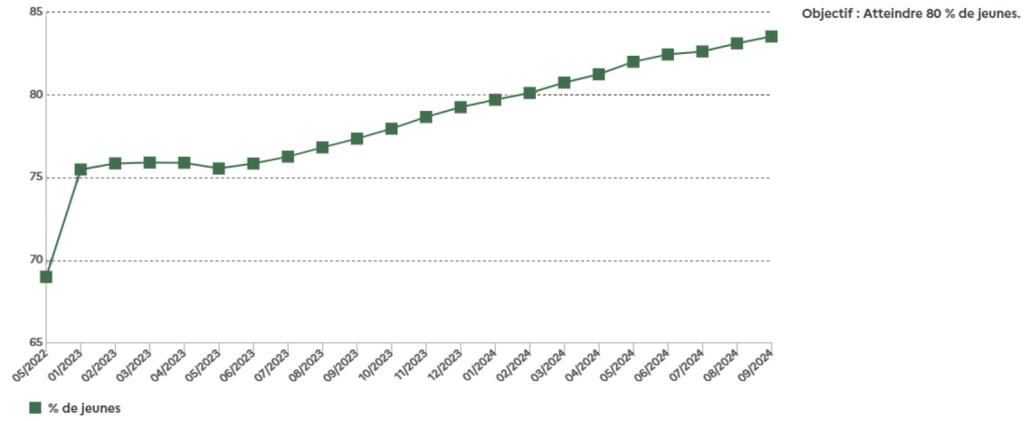
À titre collectif

Un crédit collectif est également mis en place pour les jeunes à partir de la classe de 6e jusqu'en terminale, permettant aux élèves de bénéficier d'offres destinées aux groupes scolaires.

Concours de conservateur d'État : concours interne 2025

Taux de couverture des +18 ans : 83,55 %

Mis à jour le 01/09/2024 | Source : data.gouv.fr



TEXTE N°10 : Chloé Langeard, Marie-Christine Bordeaux. *Un instrument d'action publique au service de l'EAC ?* NECTART, 2024/1 N° 18, pp. 36-47.

Un instrument d'action publique au service de l'EAC ?

Par Chloé Langeard et Marie-Christine Bordeaux

Créée en janvier 2022, et même si elle est encore dans une phase expérimentale, la part collective du pass Culture tend à répondre à une partie des réserves émises à l'encontre de la part individuelle : la diversification sociale des élèves bénéficiaires et l'augmentation des moyens pour des actions relevant de l'EAC. Mais la forte dimension consumériste de la part individuelle et le manque d'éditorialisation de l'offre visant à une diversité culturelle restent à questionner, s'agissant du dispositif culturel phare de l'ère Macron.

En tant que dispositif numérique d'action publique tourné vers la jeunesse, mis en œuvre par le ministère de la Culture et plus récemment par le ministère de l'Éducation nationale, le pass Culture [1] vise à favoriser « l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires ». Autrement dit, il repose sur trois référentiels prégnants liés à l'histoire des politiques culturelles en France : la démocratisation de l'accès à la culture, la diversité culturelle et la territorialisation de l'action publique. Aujourd'hui, il se déploie à travers deux volets : une part individuelle et une part collective.

Le premier volet, expérimenté en février 2019 et généralisé en mai 2021, s'adresse aux jeunes entre 15 et 18 ans et se présente sous la forme d'une application mobile et Web, gratuite et géolocalisée. Chacun d'eux dispose d'un crédit qu'il peut utiliser de façon autonome pour réserver des offres culturelles. Aujourd'hui, ils bénéficient désormais d'un crédit de 380 euros en fonction de leur âge (20 euros à 15 ans, 30 euros à 16 et 17 ans, 300 euros à 18 ans), et la somme finale de 300 euros peut être dépensée jusqu'à 20 ans.

Le second volet, la part collective, a été créé en janvier 2022 : depuis septembre 2023, il s'adresse à tous les groupes scolaires de la sixième à la terminale. Chaque année, un crédit est attribué à chaque établissement sur la base de 20 à 30 euros par élève selon le niveau d'études. Il permet aux enseignants de financer des activités pour mettre en œuvre des actions avec leurs classes dans le cadre de programmes d'EAC. Le choix des activités est opéré par l'établissement après validation des partenaires culturels, pour des offres essentiellement proposées sous la forme de sorties et d'activités pratiques.

Cette présentation (ici simplifiée) des paramètres du pass Culture témoigne de deux dimensions de ce dispositif. D'une part, l'ambition de généralisation, s'appuyant à la fois sur le comportement culturel des individus et sur l'appropriation par les établissements scolaires et les acteurs culturels. D'autre part, une certaine complexité de la lisibilité du dispositif global, liée à une série de modifications, certaines marginales, d'autres importantes, motivées par des constats faits par les acteurs du dispositif et les ministères concernés. La création de la part collective peut être, à cet égard, considérée comme une modification majeure. Nous aborderons successivement dans cet article les deux volets, individuel et collectif, du dispositif en posant la question suivante : en quoi le pass Culture constitue-t-il un instrument d'action publique au service de l'EAC ?

Part individuelle : quel modèle de gouvernementalité numérique ?

Une des nouveautés du pass Culture et de son modèle économique tient à l'inversion du paradigme habituel, non plus centré sur une politique de l'offre mais sur une politique de la demande. En tant qu'instrument d'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004) se déployant à l'ère du numérique (Bance et Fournier, 2021), il questionne ce que d'aucuns nomment la gouvernementalité numérique (Arsène et Mabi, 2021). Dans quelle mesure ce dispositif, dont la dotation s'élève à 208,5 millions d'euros [2], peut-il être appréhendé comme une nouvelle forme de service public de la culture dématérialisé ou encore un nouveau canal de valorisation de la culture, voire un nouvel outil de connaissance des publics ? Telles sont les problématiques qui traversent le programme de recherche E.PACT, financé par la MSH Ange-Guépin, auxquelles les premières enquêtes exploratoires tentent de répondre [3].

Une connaissance quasi généralisée et une évaluation positive du dispositif

L'enquête exploratoire montre que plus de 95 % des étudiants interrogés connaissent le dispositif et que seulement moins de 5 % d'entre eux jugent leur expérience comme peu, voire pas du tout satisfaisante [4]. Par ailleurs, plus de 80 % des répondants estiment qu'il correspond à leurs attentes, et les trois quarts d'entre eux sont tout à fait d'accord pour le recommander. Au-delà du divertissement (les trois quarts d'entre eux), ils recherchent dans le pass Culture la création d'expériences collectives : passer du temps entre amis (plus d'un tiers d'entre eux), « se créer des souvenirs », souligne un étudiant interviewé. L'activité culturelle est recherchée en ce qu'elle génère du lien social et permet la création d'une « communauté d'expérience émotionnelle » (Pasquier, 2013). L'entourage est donc une ressource, en ce sens que c'est au contact des autres que s'opère une partie des découvertes culturelles et que se consolident certaines pratiques. D'ailleurs, c'est aux recommandations liées aux amis que les étudiants se disent le plus sensibles, constat appuyant la force prépondérante du réseau amical.

De nouvelles pratiques et des inscriptions territoriales diversifiées

Les pratiques culturelles des jeunes sont marquées par la dématérialisation des contenus et la généralisation de l'Internet à haut débit. Comme le signalaient déjà Olivier Donnat et Florence Lévy (2007), le temps consacré au numérique n'entame pas nécessairement celui consacré à d'autres activités culturelles ou artistiques. Autrement dit, le numérique paraît nourrir plus que concurrencer les pratiques non numériques. C'est ce que semblent confirmer les premiers résultats de l'enquête, lesquels révèlent que le pass Culture joue un rôle favorable pour l'accès à de nouvelles pratiques, en particulier concernant la lecture papier (45 % lecture de romans/BD), puis le cinéma (39 %), les festivals et les concerts (respectivement, 25 %), le spectacle vivant ainsi que les musées restant très en retrait (respectivement, inférieur à 10 %) [5]. Par ailleurs, près des trois quarts d'entre eux affirment utiliser la fonction géolocalisation, mais seulement un quart se disent attentifs aux offres de proximité lorsqu'ils se rendent sur l'application, et dans les mêmes proportions déclarent avoir découvert un lieu via le pass. Surtout, près de la moitié affirment l'avoir utilisé en dehors de leur ville/agglomération (33 % en région, 29 % dans le département, 38 % au niveau national), témoignant de la mobilité des utilisateurs pour l'accès aux biens culturels.

Comme l'a abondamment démontré la sociologie depuis plusieurs décennies (Donnat, 2009), un niveau de diplôme élevé ainsi que la vie en zone urbaine favorisent les sorties culturelles. La littérature sur les pratiques culturelles fait en effet état non pas d'un public jeune de la culture mais de multiples publics jeunes aux pratiques socialement différenciées (Boyadjian, 2022). De même, elle fait état du phénomène d'agglomération des producteurs au sein des centres urbains (Scott et Leriche, 2005), notamment en raison d'une plus forte probabilité d'appariement entre offre et demande. Une analyse approfondie de l'usage de ce dispositif numérique devrait ainsi permettre

d'éclairer la problématique de la démocratisation de la culture au regard des profils socio-économiques des utilisateurs, y compris des jeunes non scolarisés, et de leur territoire de vie. Enfin, une fois le dispositif consommé, cet outil présage-t-il de parcours culturels durables ? Seulement 12 % des utilisateurs interrogés sont tout à fait d'accord pour le penser.

De la découverte à la découvrabilité

Le pass Culture ne semble pas, à l'heure actuelle, principalement utilisé comme un outil de découverte culturelle. Les étudiants pointent davantage l'effet d'aubaine véhiculé par la communication sur le pass Culture que l'effet catalogue. Si plus de 80 % jugent qu'il a permis d'améliorer l'accès à la culture d'un point de vue financier, près de 90 % déclarent déjà savoir vers quelle offre se tourner lorsqu'ils se rendent sur l'application. Autrement dit, ce dispositif est activé pour rechercher une offre déjà repérée, qu'il s'agisse d'un artiste, d'une structure ou d'un titre. Les principaux prescripteurs restent d'ailleurs extérieurs à l'application : 80 % des utilisateurs se déclarent sensibles aux recommandations des amis, puis viennent les médias sociaux (60 %), suivis de peu par la famille. Notons que plus de 40 % des interrogés déclarent ne pas être sensibles aux recommandations du site, soulignant le rôle central du réseau des proches dans la découverte de nouvelles œuvres et l'importance de certains réseaux de sociabilité (Hennion, Maisonneuve et Gomart, 2000).

Par ailleurs, près de la moitié des interrogés disent ne jamais privilégier les offres gratuites. Parmi les raisons d'adhérer au pass Culture, plus d'un tiers d'entre eux déclarent en attendre des découvertes (échelle de notation entre 8 et 10) et près d'un tiers sont tout à fait d'accord pour dire que l'offre disponible sur le pass favorise des découvertes. Il est aujourd'hui reconnu qu'il est difficile de développer des préférences que l'on ne peut partager autour de soi, les jeunes générations étant particulièrement sensibles à cette pression à l'alignement culturel (Pasquier, 2005). Ainsi paraît-il incontournable de mesurer les effets du dispositif sur la « découvrabilité » du contenu culturel (Rioux, 2022). Dans quelle mesure est-il facile d'accéder au contenu souhaité ou de découvrir des produits culturels sans nécessairement les chercher ?

Dans un contexte de profusion de l'offre et d'incertitude sur les biens culturels (Karpik, 2007) ainsi que de faible encadrement de la réception, les offres gratuites ne semblent pas encore appropriées par les utilisateurs. Seules les offres culturelles qui s'appuient sur un processus de médiation encadrant la réception, et déjà rodé sur le marché, sont facilement identifiables par la majorité des jeunes. Autrement dit, la consommation de biens culturels s'oriente vers des produits disposant déjà d'une forte visibilité, c'est-à-dire bénéficiant d'un travail de médiation et de promotion particulièrement efficace auprès des jeunes. Ainsi, faute de médiation spécifique couplée, opérée par les lieux, l'objectif de « diversification » souhaité risque d'être mis à mal [6].

Un nouveau canal de distribution : les enjeux de l'offre et de son éditorialisation

La diversité culturelle doit donc être interrogée à la fois du côté de la consommation effective et de l'offre. En quoi le dispositif pass Culture constitue-t-il un nouveau canal de distribution de la programmation culturelle et des actions de médiation ? Dans quelle mesure permet-il de promouvoir la diversité culturelle, des contenus de niche ? Dans un contexte de profusion de l'offre, les biens culturels se retrouvent placés en concurrence face à une capacité d'investigation limitée des consommateurs. Pour promouvoir leurs offres et se différencier, les entreprises culturelles, via le dispositif, se doivent donc de créer ou d'entretenir le goût de l'exploration. En quoi l'extension de la mise à disposition d'œuvres favorise-t-elle le passage d'une économie de star-system, concentrant l'attention et les résultats sur des hits ou best-sellers (qualité connue ex ante), à une économie de la

diversité où la pluralité des goûts s'apparierait à une diversité accrue des offres ? C'est l'hypothèse de la long tail (Anderson, 2004). De fait, l'apparition de canaux numériques de distribution suscite une modification structurelle des marchés de la distribution de biens culturels, en particulier pour la musique et la vidéo. Ce mouvement est porté par plusieurs facteurs : la réduction supposée des coûts de recherche pour les consommateurs, la réduction des coûts de catalogage et de transaction pour les producteurs et les distributeurs, mais aussi des perspectives d'un meilleur appariement de l'offre et de la demande (Benghozi et Benhamou, 2008). Dans quelle mesure le dispositif engendre-t-il pour les diffuseurs/distributeurs, en particulier sur un marché de niche, un surcroît de visibilité auprès de « nouveaux » publics ou bien l'intensification des pratiques ? Peut-on parler d'offre diversifiée ? Quels sont les arguments incitant au dépôt de propositions sur la plateforme et quelles stratégies président au choix des offres déposées ?

Le pass Culture semble, sur sa part individuelle utilisée par les offreurs, comme « un outil de communication et de billetterie » : « On fait une offre à la place de faire une facture, mais ce n'est pas une question de médiation » (festival de cinéma). Ce « catalogue pour les jeunes » tend à invisibiliser les structures qui portent les offres, souligne une scène de musiques actuelles, quand bien même « l'enjeu est de toucher les jeunes et d'accroître leur visibilité », explique une autre salle de concert.

Au-delà de la complexité technique mise en avant par les offreurs, l'éditorialisation de l'offre sur l'application est de manière générale jugée peu claire : « Quelles sont les règles ? Que tout le monde puisse jouer dans la même cour ? » se demande un opérateur culturel. Si cette application est pensée comme ouverte et partagée, dans sa finalité mais aussi dans sa conception, comment s'opère l'éditorialisation des offres ? Sur quels critères ? L'environnement numérique, en organisant l'action, impose aux utilisateurs différentes formes de contraintes, depuis la conception des systèmes informatiques jusqu'aux systèmes de recommandation, en passant par le design des boutons (Monnoyer-Smith, 2011 ; Badouard, 2014). Qu'est-ce qui est présent et visible sur la plateforme et, en creux, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quelles sont les disparités régionales en termes d'offre (esthétique, catégories de produits...) ou encore de distribution (acteurs utilisateurs du dispositif) [7] ? Comment les offres sont-elles rendues visibles ? Quels sont les systèmes de recommandation et les algorithmes mis en place, et avec quels effets ? Ces questions restent cardinales dans la mesure où, pour atteindre son objectif affiché de diversification, le dispositif doit éviter de reconduire les tendances existantes.

Part collective : impacts sur la conception et la mise en œuvre de l'EAC

La création de la part collective représente un réel bouleversement dans la mise en œuvre de l'EAC, aussi bien par l'État que par les collectivités, et peut avoir un impact sur sa conception. D'abord du fait des moyens mobilisés, d'une ampleur inédite. Ensuite, parce que ce volet du pass Culture a pour objectifs de participer à la mise en œuvre du « 100 % EAC » et de compenser le fait que, selon les termes d'un rapport d'information du Sénat déposé le 11 juillet 2023, « le volet individuel du pass ne satisfait encore qu'imparfaitement l'objectif de diversification culturelle qui lui était assigné » en y ajoutant la question de la diversification sociale des élèves bénéficiaires. On sait en effet de longue date que les jeunes qui ont a priori le plus besoin d'initiation et d'ouverture culturelles sont les moins enclins à utiliser spontanément des dispositifs de type « carte » ou « chèque ». En 2009, le DEPS publiait une note qui dénombrait 43 cartes ou chèques culture pour les moins de 18 ans ou les moins de 25 ans. Il notait que « très peu de dispositifs intègrent une pratique d'orientation et d'accompagnement culturel à leur fonctionnement », et que « le caractère contraignant des démarches à effectuer pour bénéficier du dispositif apparaît bel et bien comme un frein à l'utilisation ». Le DEPS notait également que ce ne sont pas de réels dispositifs de politique culturelle : « La

focalisation des dispositifs sur la jeunesse plutôt que sur la culture se traduit [...] par leur faible articulation à l'ensemble de la politique culturelle de la collectivité. Le plus souvent, et bien que certains équipements y soient attachés, les dispositifs ne s'inscrivent pas dans une politique de structuration des acteurs culturels et représentent davantage, pour chaque opérateur culturel, un moyen parmi d'autres d'attirer un public jeune. » Les dispositifs qui ont perduré dans le temps ont tous mis en place un accompagnement et ajouté le financement de pratiques personnelles dans un cadre de loisir.

La coordination de ce volet est confiée au ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit aussi de simplifier les démarches administratives, en établissant une liaison entre le pass et la plateforme Adage de l'Éducation nationale (application dédiée à la généralisation de l'EAC), qui est désormais accessible à tous les opérateurs culturels validés par des commissions académiques dédiées, et à laquelle participent les Drac. La méthode qui consiste à déposer non pas une intention globale de collaborer avec le monde éducatif, mais une offre de services précise et concrète, actualise des critiques anciennes sur le risque de multiplier des démarches prédéfinies et de perdre les bénéfices d'une démarche de projet partagé. On peut poser la même question sur la mise en œuvre des trois piliers de l'EAC (rencontres, pratiques, connaissances et réflexivité) : qu'en sera-t-il dans des formats qui seront nécessairement restreints ?

Pour la première année de mise en œuvre, les quatre domaines les plus mobilisés, selon les données 2022, sont la fréquentation de spectacles (46 %), les ateliers de pratique artistique (19 %), le cinéma (14 %) et les visites guidées (6 %), les autres types d'activités l'étant beaucoup moins. Les variations observées pour la période janvier-avril 2023 ne sont pas assez significatives pour être citées, sauf pour les ateliers de pratique artistique qui connaissent une légère hausse (21 %).

Un dispositif qui s'adresse aux acteurs locaux

Le pass Culture réactualise des tensions anciennes entre exigence de qualité du partenariat et exigence de généralisation. Il apporte toutefois une dimension nouvelle : le budget alloué n'a plus à être sollicité par le biais de réponses à des appels à projets, il est octroyé de droit et mis à disposition des établissements scolaires, qui peuvent le mobiliser au fil de l'eau. Les entretiens menés pour cet article auprès de la SAS pass Culture, d'acteurs culturels et éducatifs et de collectivités territoriales montrent que l'appropriation est rapide : dès la première année, malgré les difficultés de mise en route, 54 % des élèves ont été bénéficiaires sur le plan national et 83 % des établissements se sont saisis du dispositif, dont 92 % des établissements du secteur public (données mai 2023). Dans deux académies ayant mis en œuvre le dispositif avec des dynamiques différentes, plus de la moitié des crédits alloués ont été dépensés, et la demande pour l'année 2024 est en augmentation. Dans l'académie la plus dynamique, 99 % des établissements du secteur public sont impliqués et 74 % des élèves concernés.

D'une certaine façon, la part collective redonne la main aux acteurs locaux en positionnant les rectorats et les Drac comme accompagnateurs autour d'un budget déjà réparti. La commission de référencement Adage veille à la qualité des partenaires culturels. Cela nécessite donc une importante coordination, non seulement entre rectorat et Drac, mais également territoriale. De plus, comme pour toute nouvelle opportunité, on peut faire l'hypothèse que les acteurs éducatifs les plus motivés se sont rapidement manifestés et qu'il y aura ensuite un travail à faire pour que l'ensemble des établissements mobilisent effectivement ce budget, notamment dans les zones peu dotées en ressources culturelles. Cette liberté laissée à l'échelon local et cet effort de simplification pour l'utilisation de ces crédits sont un facteur favorable pour l'appropriation par les acteurs locaux. Mais de nombreux acteurs alertent sur le fait que les collectivités territoriales peuvent être tentées de

faire financer par le pass Culture des activités qu'elles finançaient déjà avant 2022, et la situation actuelle des budgets des collectivités enjoint de suivre cela attentivement.

Des moyens nouveaux et massifs

Le budget alloué est considérable et tout à fait inédit pour l'EAC en 2022-2023, avec 51 millions d'euros pour la part collective, en plus des 208,5 millions pour la part individuelle, selon les données de la loi de finances 2023. Pour donner un exemple local cité par un rectorat : son budget est passé de 4,6 millions d'euros en 2022 à 6,7 millions en 2023 – alors que le budget géré en propre jusqu'à présent était d'environ 100 000 euros –, auquel s'ajoutent d'autres budgets pour certains dispositifs, mais également restreints. Le dispositif repose sur le pilotage par les chefs d'établissement, ainsi que sur la démultiplication du nombre et des types d'enseignants effectivement porteurs d'activités d'EAC. Cette démultiplication est envisagée sous deux aspects : élargir la base de l'offre d'activités culturelles, et par conséquent la définition de la culture, par l'inclusion d'activités de culture scientifique et d'éducation aux médias ; créer un dispositif conçu comme facilitateur pour des enseignants hésitants, s'estimant incompetents ou illégitimes.

Pour le premier aspect, il s'agit d'une réelle nouveauté, dont les enjeux ont été examinés lors d'une journée d'étude organisée par l'Insec à Guingamp en septembre 2022 : enjeux de concurrence possible entre des champs (EAC, culture scientifique, éducation aux médias et à l'information) jusque-là organisés et développés séparément ; enjeux plus conceptuels : à part le constat que les trois piliers de l'EAC fonctionnent pour ces trois champs, qu'ont-ils réellement en commun excepté le fait d'être des dispositifs d'« éducation à » ?

Pour le second aspect, on peut estimer que la part collective élargira la proportion encore restreinte des enseignants impliqués. Ce fut le cas lors de l'instauration des classes à PAC (projet artistique et culturel), au moment de la création du Plan de cinq ans par Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, et Catherine Tasca, ministre de la Culture, au début des années 2000. À cette époque, l'État apportait 500 euros à tout projet d'EAC, à charge pour les acteurs locaux de trouver des compléments de budget auprès de leurs collectivités de proximité. Cette nouveauté avait créé de nombreux remous, car elle ne correspondait pas au modèle des affinités électives qui sous-tendait les précédents dispositifs, dotés de moyens nettement plus élevés et reposant sur un important travail d'ajustement entre artistes et enseignants : ateliers de pratique, options arts, résidences d'artistes et d'auteurs, jumelages culturels. Les résultats avaient été probants en termes d'augmentation, non seulement du nombre de projets, mais également de nouveaux enseignants impliqués.

Quels accompagnements ?

Un des risques, à terme, du déploiement complet de la part collective du pass Culture est la question de la compétence des acteurs. Pour les services de l'État, les collectivités et les institutions culturelles, ces compétences sont acquises car les politiques d'EAC sont aujourd'hui bien identifiées. En revanche, les chefs d'établissement et les enseignants sont à sensibiliser et à former en nombre. Certaines académies, comme celle de Bretagne, forment les chefs d'établissement. Pour les enseignants, les nouvelles dispositions concernant leur non-remplacement en cas de départ en formation, qui ont débuté cette année et devraient se renforcer au cours des deux suivantes, représentent une menace à court terme. Du côté des artistes et des acteurs culturels, la formation aux compétences de l'EAC est encore peu assurée, y compris dans la formation initiale. Des structures existent, qui pourraient pallier ces manques, à condition d'être davantage soutenues pour

assurer leur fonction de ressources : les pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PRÉAC) [8].

Du côté des collectivités, nous avons déjà signalé plus haut la tentation du désengagement financier grâce à l'opportunité de ces nouveaux budgets. On peut cependant noter une initiative récente dans le département de la Haute-Marne : Département, Drac, Région Grand Est, rectorat de l'académie de Reims et SAS pass Culture ont signé le 28 novembre 2023 une convention de partenariat afin de régler la question, non prise en charge par le pass mais pourtant cruciale, des déplacements des collégiens et lycéens. Or, c'est un des problèmes majeurs pour l'extension des projets financés par la part collective dans les zones peu équipées sur le plan culturel. L'évaluation de cette expérimentation sera à suivre de près pour estimer son impact.

Pour conclure, nous reprenons les termes du rapport d'information du Sénat du 11 juillet 2023, après plus d'un an de fonctionnement : « Le volet collectif semble plus enclin à atteindre l'objectif de diversification des pratiques culturelles assigné au pass que le volet individuel. » Le Sénat recommande de mieux articuler les deux dispositifs, mais à ce stade, bien que le second volet ait été conçu pour renforcer le premier, il est difficile de dire comment cela doit se faire et quelle part atteindra le mieux les objectifs de dépenses qui lui sont assignés. Actuellement, si la fréquentation de spectacles et les ateliers de pratique sont les deux domaines les plus mobilisés dans la part collective, la tendance s'inverse complètement concernant la part individuelle.

[1] Le pass Culture est mis en œuvre par une société par actions simplifiée d'intérêt général créée en juillet 2019, dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts et consignations, pour assurer la gestion et le développement du dispositif : <https://pass.culture.fr/le-dispositif/>

[2] Soit 25 % des crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture », selon le rapport d'information du Sénat n° 866, 2023.

[3] Un questionnaire exploratoire a été diffusé auprès des étudiantes et étudiants de L1 et L2 de la région Pays de la Loire, et trois focus groups ont été menés auprès de neuf structures culturelles de la région (librairie, musées, salle de concert, théâtres municipaux...) et dix étudiants.

[4] Notons qu'il s'agit d'une population surpondérée parmi les utilisateurs du pass Culture, contrairement aux jeunes non scolarisés.

[5] Ces résultats rejoignent ceux publiés dans le cadre du rapport d'information du Sénat n° 866.

[6] Soulignons qu'un outil de mesure de la diversification des pratiques culturelles a été mis en place par pass Culture, montrant une corrélation positive entre le score de diversification et le nombre de réservations réalisées, mais aussi au regard de l'inscription dans un temps long de réservation de ces offres (Llamas, 2022).

[7] C'est ce que révèle une enquête de pass Culture sur les utilisateurs Bretons, par exemple (Llamas, 2022).

[8] Les PRÉAC réunissent le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ), les structures culturelles référentes et Réseau Canopé. Ils ont pour missions de former les formateurs dans l'éducation et la culture, de produire des ressources et d'animer le réseau des acteurs. Il existe aujourd'hui 42 PRÉAC, couvrant neuf domaines artistiques et culturels : <https://vu.fr/vAuBZ>

TEXTE N°11 : Sophie Rahal. *Pass Culture : ces défaillances graves qui plombent le financement du dispositif.* Télérama, 19 juillet 2023. En ligne : <https://www.telerama.fr/debats-reportages/pass-culture-ces-defaillances-graves-qui-plombent-le-financement-du-dispositif-7016499.php> (consulté le 14/10/2024)

Télérama (site web) - Télérama

mercredi 19 juillet 2023 - 13:01:53

Pass Culture : ces défaillances graves qui plombent le financement du dispositif

Par Sophie Rahal

Pass Culture : ces défaillances graves qui plombent le financement du dispositif Dans un rapport "sévère", la Cour des comptes revient sur le lancement "en urgence" du pass Culture, dont le modèle économique demeure incertain. Elle critique également le recours excessif aux consultants extérieurs.

Engagement présidentiel formulé dès 2017, le pass Culture est la pierre angulaire de la politique culturelle élaborée par Emmanuel Macron, partant du postulat que l'un des freins à l'accès à la culture est d'ordre financier. Ce projet de GPS de la culture a évolué depuis sa généralisation en mai 2021 : le crédit de 500 euros dévolus à tout jeune de 18 ans est passé à 300. Le pass s'est étendu aux mineurs, divisé en une part collective à utiliser avec les enseignants dès la classe de 4^e (et dès la 6^e à la rentrée de septembre) et une part individuelle accessible à partir de 15 ans. Le pass a aussi survécu aux trois ministres de la Culture du premier quinquennat (Françoise Nyssen, Franck Riester et Roselyne Bachelot) et l'actuelle, Rima Abdul Malak, le défend avec la même ardeur que ses prédécesseurs. L'ambitieux projet, inspiré du Bonus cultura italien, serait aujourd'hui copié par nos voisins allemands qui sollicitent l'éclairage français pour lancer le KulturPass, tandis qu'outre-Atlantique un passeport culturel québécois est sur les rails.

L'engouement et la curiosité qu'il suscite s'accompagnent toutefois de questions, dont la Cour des comptes s'empare dans un rapport rendu public mardi 18 juillet. Elle s'intéresse notamment aux deux premières années de mise en œuvre du dispositif dont elle tire un bilan sévère, et à son fonctionnement actuel, qui recèle des défaillances. La juridiction financière pointe en premier lieu le fonctionnement informel de la start-up d'État, sorte d'incubateur constitué dès 2018 pour déployer le pass Culture dans l'urgence et concrétiser ainsi la promesse présidentielle. Pas d'organigramme, pas de contrôle des dépenses, un suivi irrégulier du projet : autant d'éléments qui fragilisent la naissance du dispositif, financé sur des deniers publics.

La Cour déplore également le recours extensif à des consultants extérieurs pour développer le pass. Elle vise notamment, sans les nommer, l'entrepreneur et mécène Frédéric Jousset, qui a d'abord fait fortune grâce à la plateforme de centres d'appels Webhelp avant de se tourner vers l'art – outre sa fondation Art Explora, il est propriétaire de Beaux Arts Magazine et du Quotidien de l'art, et son espace d'exposition, le Hangar Y, a récemment été inauguré à Meudon. Mais surtout Éric Garandeau, inspecteur général des finances, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy et ex-président du Centre national du cinéma, chargé par Françoise Nyssen de la mise en place du pass. Considéré comme le point d'entrée naturel pour tous [les acteurs] potentiellement intéressés par des partenariats avec le pass Culture, il a également fait travailler sa société de consulting comme sous-traitante.

Nature des prestations fournies, manque de transparence dans l'obtention des marchés, disparition de documents, recours à un prestataire extérieur par ailleurs inspecteur des finances : la Cour déplore une confusion des genres totale et recommande au ministère de la Culture de se doter d'une charte de déontologie précisant les règles applicables aux agents publics recrutés dans le secteur privé. Il est surtout étonnant qu'un tel document n'existe pas déjà... d'autant que, pressenti pour diriger la future structure porteuse du pass Culture, Éric Garandeau a finalement démissionné en 2019 – il est désormais directeur des affaires publiques de la plateforme TikTok en France.

Équation insoluble

Autre point d'interrogation du rapport : la structure juridique retenue pour piloter le déploiement du pass – une société anonyme détenue par l'État et la Caisse des dépôts et consignations – constitue aujourd'hui un obstacle à l'élargissement des financements privés du pass, dont le budget en année pleine s'élève à 273 millions d'euros, entièrement supportés par l'État. Ce n'était évidemment pas prévu ainsi : Emmanuel Macron promettait un modèle de financement à 80 / 20 où les fonds privés seraient largement majoritaires par rapport à la contribution de l'État.

C'est un échec, juge la cour, soulignant que les pistes envisagées (recharge du crédit pour les plus de 18 ans, monétisation de certaines données, mécénat, vente d'espaces publicitaires...) soulèvent des questions majeures relatives à l'entrée dans le champ concurrentiel d'une société aujourd'hui intégralement financée sur fonds publics. En attendant, la SAS Pass culture s'agrandit (185 personnes attendues fin 2023, contre 105 actuellement) et le budget du pass devrait continuer de croître : notoriété oblige, de plus en plus de jeunes sont amenés à l'utiliser, ce qui fera augmenter le volume des crédits consommés. Et il est question désormais d'y inclure les Français de l'étranger de 18 ans et les apprentis (soit potentiellement 350 000 jeunes).

Face à une équation insoluble – comment faire d'un outil de service public un instrument rentable ? – , la Cour propose de repenser la question du statut de l'entité juridique chargée de la gestion du pass, et suggère d'en faire un opérateur de l'État, à l'image du Louvre, de l'Opéra de Paris, de Versailles, de la Cinémathèque française, etc.

Malgré une histoire compliquée et les défis juridiques et humains qui l'attendent, le pass reste un dispositif novateur qui comptait quelque 2,6 millions de bénéficiaires, près de 17 millions de réservations et environ 20 000 structures culturelles inscrites (en décembre 2022). Il est encore trop tôt pour déterminer si cet anti-Netflix a véritablement modifié les pratiques artistiques des jeunes Français, qu'il devait sortir de leur zone de confort pour les amener à des découvertes culturelles.

Cela semble difficile, conclut la Cour des comptes, tant que l'épineuse question des transports ne sera pas réglée. Le 6 mars 2018, la ministre Françoise Nyssen sollicitait l'avis d'artistes sur ce que dev(r)ait être le pass Culture, alors en cours d'élaboration. Présent à cette réunion, le réalisateur Ladj Ly en faisait déjà une priorité : J'habite à 15 kilomètres, mais j'ai mis une heure quarante-cinq pour arriver jusqu'au ministère de la Culture. Sur ce point aussi, il y avait pourtant urgence à agir.